



# Méthodologie utilisée pour le transfert de la compétence assainissement collectif



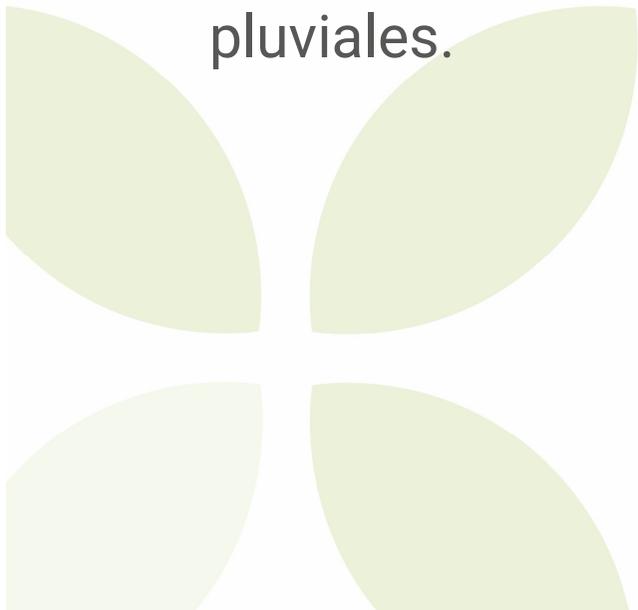
Service environnement



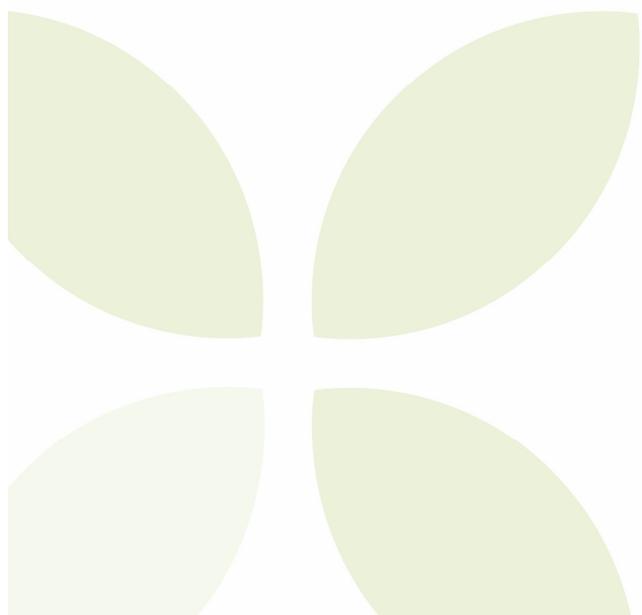
[www.ploermelcommunaute.bzh](http://www.ploermelcommunaute.bzh)

# INTRODUCTION

- Le contexte : étude sur le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées, conformément à la loi NOTRe et suivantes.
- Réflexion menée également sur la partie eau potable et eaux pluviales.



- Ce qui nous a guidé



# La construction

- Au-delà des exigences posées par la loi, Ploërmel Communauté et les communes membres ont travaillé à ce transfert pendant 2 ans,
- Dans un esprit coopératif, les études et diagnostics ont été réalisés au cours de rencontres entre les communes et l'intercommunalité, les élus et les services,
- Des communes ont demandé d'ailleurs dès 2018 que leur RPQS soit rédigé par Ploërmel Communauté,
- Le diagnostic a été restitué en juin 2018 en bureau communautaire et en conférence des communes

# La construction: le calendrier

- **Début 2018: début des diagnostics en interne.**
- **Eté 2018**, le travail de construction du futur service communautaire a débuté avec les communes en lien avec les cabinets KPMG et GETUDES:
  - Études financières, techniques, PPI, scénarii sur grands équilibres et grille tarifaire prévisionnelle
- **Mars 2019**, restitution de ce travail en bureau et en conférence des communes :
  - Modalités proposées alors par l'intercommunalité aux maires lors de la conférence des communes confirmées par courrier en date (avril 2019)
    - **Délibérations des conseils municipaux** sur le transfert en application notamment de la loi Ferrand (*minorité de blocage*) sur la base d'un transfert avec **conservation intégrale des PPI arrêtés** par les communes et **transfert de 50% des résultats** ( excédents ou déficits) du CA 2019 à la communauté

# La construction

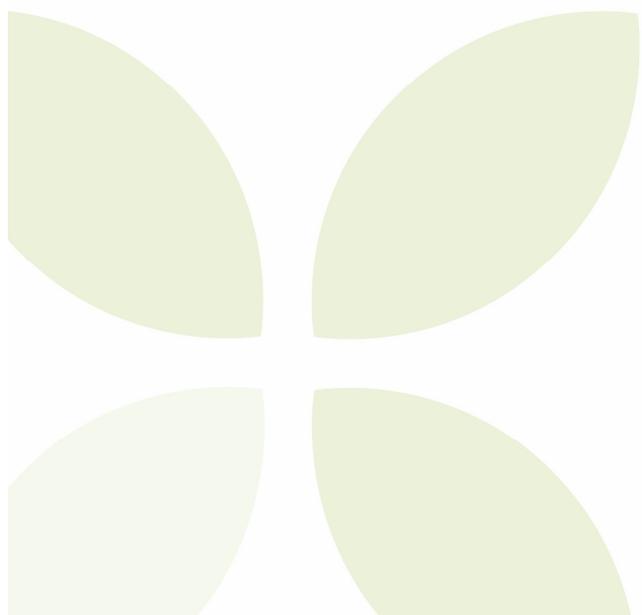
- **Conseil communautaire du 26 septembre 2019**
  - Création de budgets annexes (régie et DSP), assujettissement à la TVA
  - Tarifs 2020
  - Transferts des résultats
- **Un service de 25 000 abonnés assainissement collectif et non collectif.**
  - Des compétences existent déjà
  - Des postes à créer dont 1 responsable de service et un (e) conducteur (trice) de travaux.
- **Une gouvernance avec les communes**
  - Lien quotidien avec le service par le biais du service.
  - Deux rendez-vous par an avec les communes
    - Demandes, besoins,
    - Projets d'aménagement, travaux de voirie
    - Un point sera aussi fait le 2 octobre lors de la réunion périodique des secrétaires de mairie et directeurs généraux

# Rappel des enjeux

Au-delà d'une obligation initiée par la loi NOTRe, il s'agit

- **De satisfaire aux obligations réglementaires et environnementales.**
- D'une **mutualisation** des moyens.
- Des possibilités de **renégociation des contrats** sur de grands périmètres (30% des contrats représentent 70% des volumes dès 2021).
- Une **unité de traitement du service aux usagers** sur l'ensemble de Ploërmel communauté
- Des **marchés de travaux massifiés** pouvant engendrer des économies substantielles
- Un programme de travaux qui **respecte les projets des communes** et garantit une **bonne gestion patrimoniale** (schéma directeur et renouvellement de réseaux)
- Une **redevance maîtrisée** si retour de 50% des résultats 2019 au service communautaire.

# La méthode



- Etude de mise en œuvre qui était divisée en 4 phases :
  - Phase 1 : Diagnostic des services communaux d'assainissement collectif
  - Phase 2 : Définition des objectifs du futur service et perspectives techniques
  - Phase 3 : Étude des scénarios de transfert à l'intercommunalité
  - Phase 4 : Mise en œuvre du transfert

# Le diagnostic des services



Phase réalisée par les services

# PHASE 1 : Diagnostic des services communaux d'assainissement collectif

- Rencontre de l'ensemble des communes compétentes pour la collecte des données et un état des lieux des services entre septembre 2017 et février 2018 → Elus et techniciens des communes
- Visites des stations d'épuration (en lien avec le SATESE)
- Échanges avec les exploitants des sites.
- Agrégation des données, demandes de compléments aux communes
- Rédaction des fiches d'état des lieux pour une validation par les communes de Juin à Aout 2018, en amont d'une deuxième rencontre avec chaque commune pour valider les données.

« Photographie » des services (sur la base des données 2016 notamment)

Les points clés :

1. Les zonages d'assainissement
2. Les modes de gestion
3. Le personnel communal
4. Les systèmes d'assainissement → usagers et ouvrages
5. Les tarifs et les budgets



# 1. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT: DES SITUATIONS DIVERSES

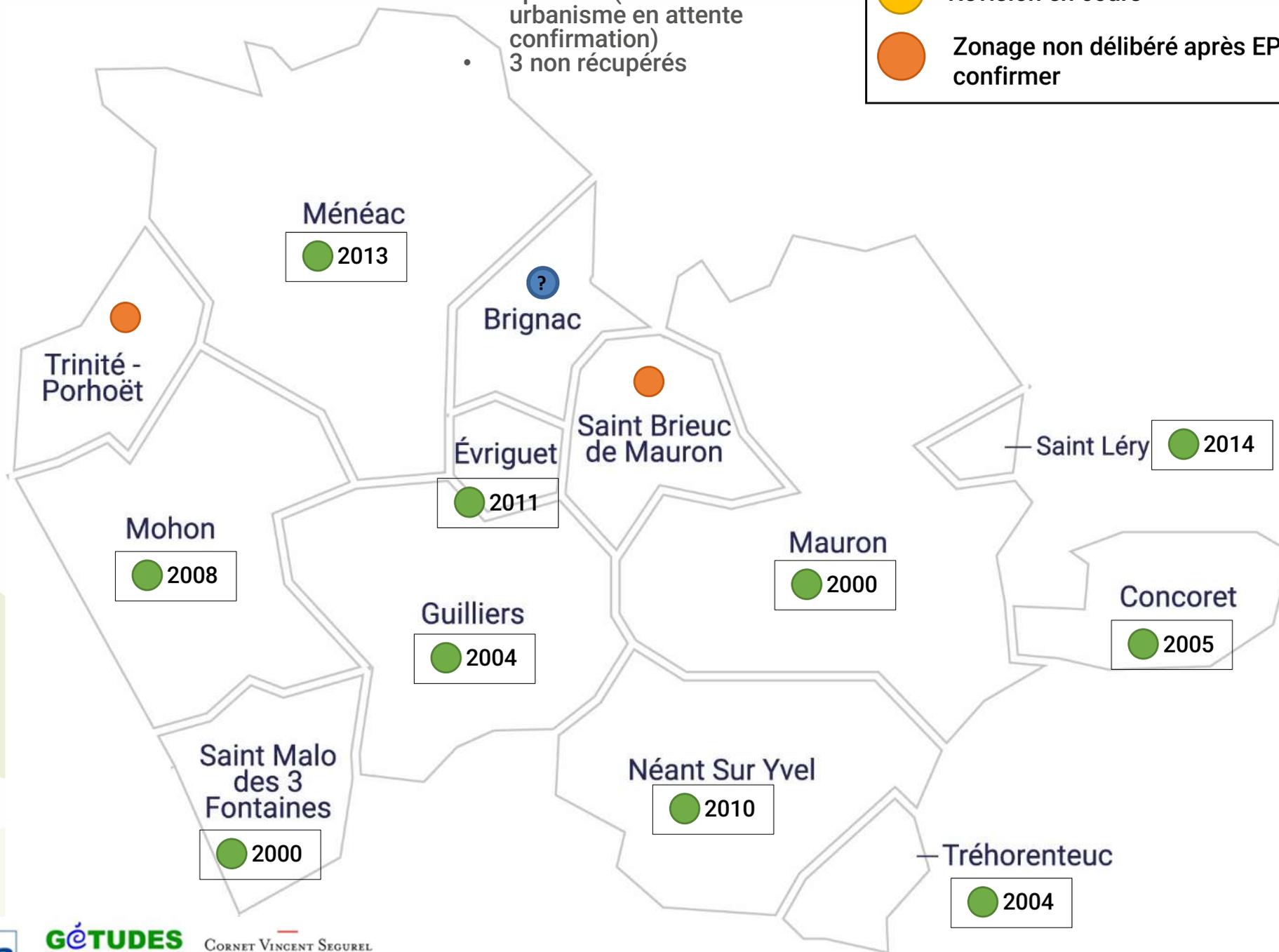
- Obligation du Code Général des Collectivités Territoriales pour les communes de délimiter, après enquête publique, des zones d'assainissement collectif et non collectif (et zonage eaux pluviales)
- Documents de programmation et d'orientation en termes d'assainissement.
- Documents nécessaires pour la réhabilitation des ANC avec le programme de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne



# 1. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- 25 zonages délibérés après EP
- 1 zonage sans délibération après EP en cours de révision
- 5 zonages sans délibération après EP (ou via doc urbanisme en attente confirmation)
- 3 non récupérés

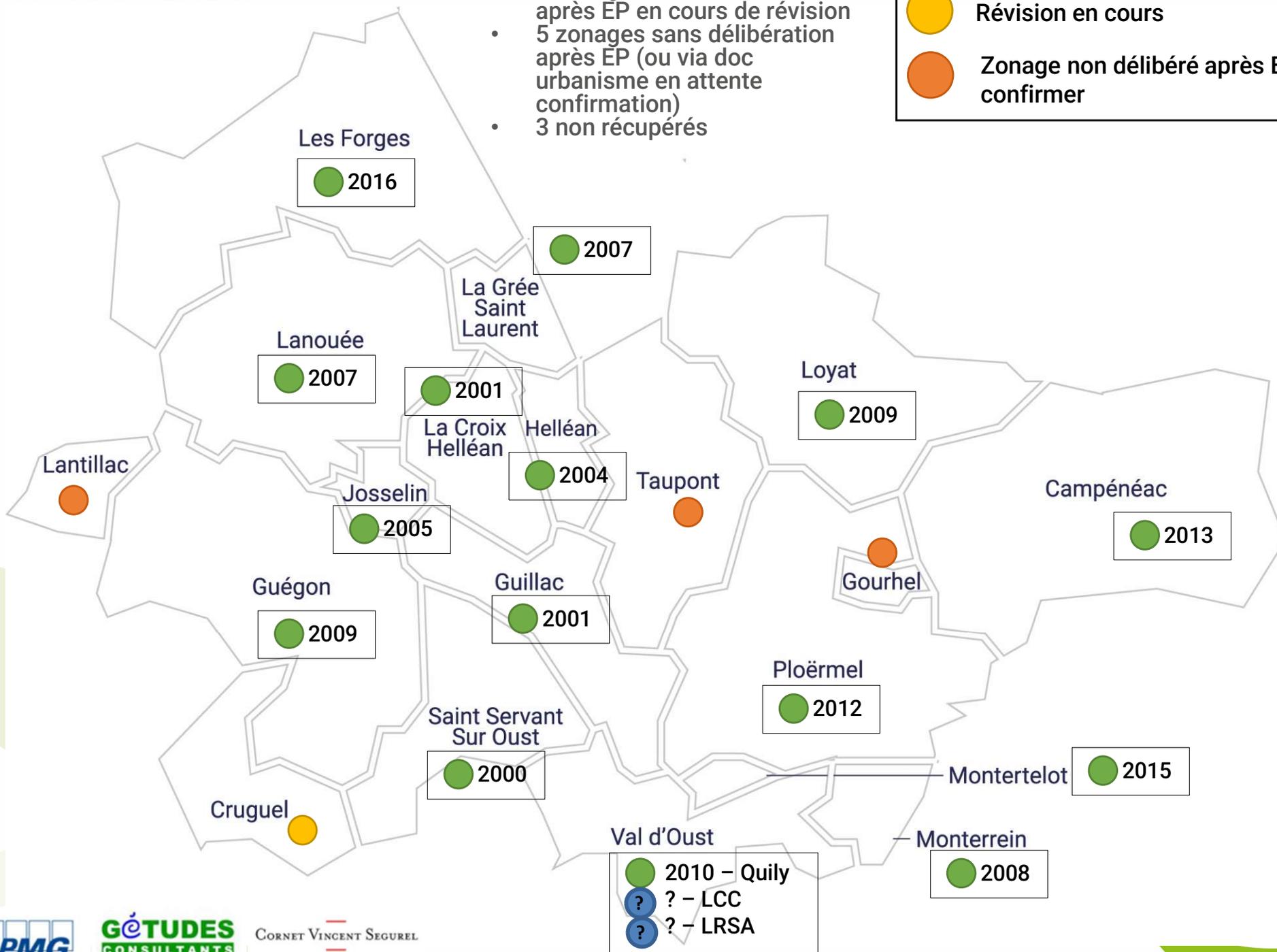
- Zonage délibéré après enquête publique (EP)
- Révision en cours
- Zonage non délibéré après EP / A confirmer



# 1. LES ZONAGES D'ASSAINISSEMENT

- 25 zonages délibérés après EP
- 1 zonage sans délibération après EP en cours de révision
- 5 zonages sans délibération après EP (ou via doc urbanisme en attente confirmation)
- 3 non récupérés

- Zonage délibéré après enquête publique (EP)
- Révision en cours
- Zonage non délibéré après EP / A confirmer



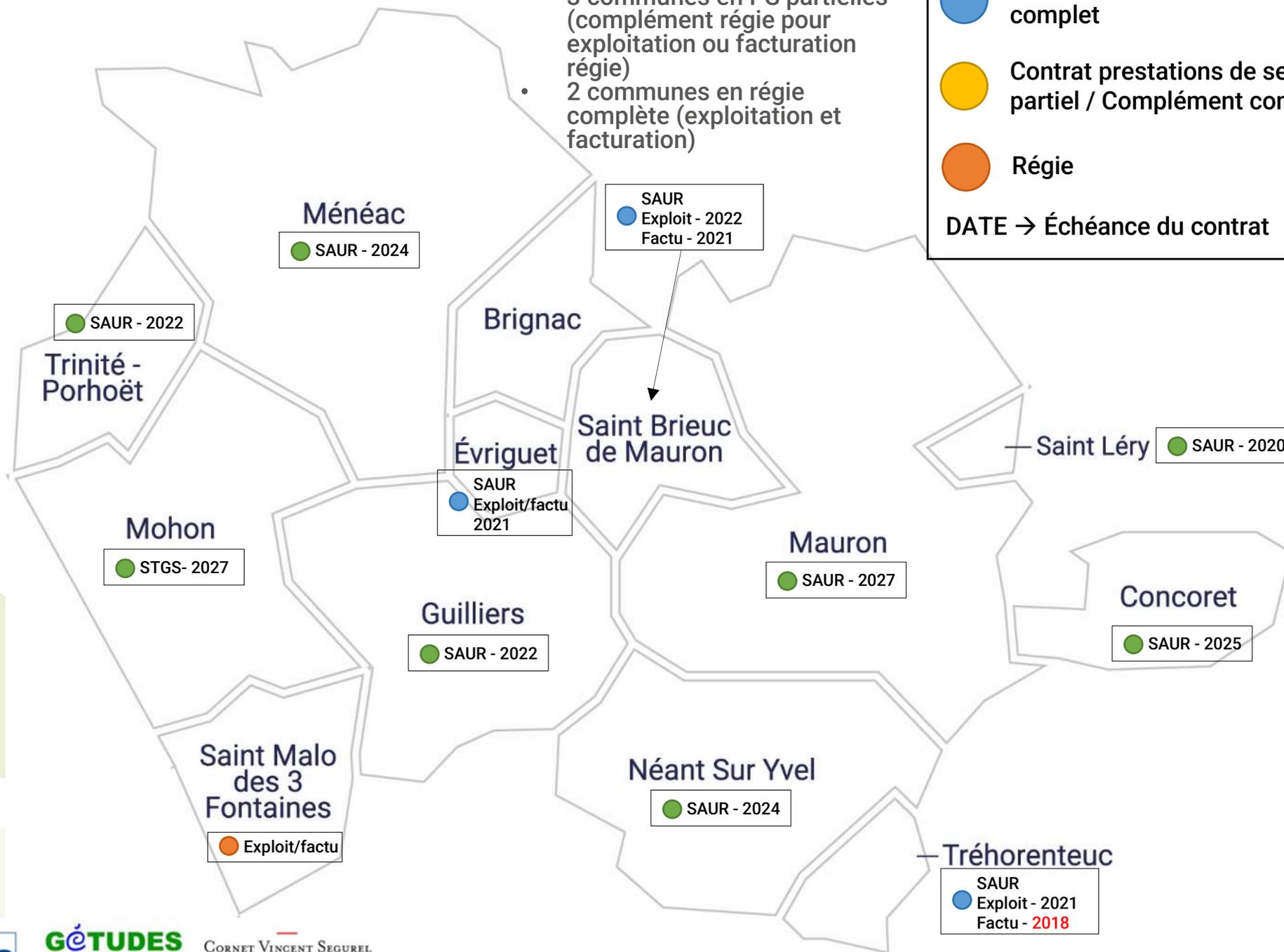
## 2. LES MODES DE GESTION DES SERVICES: UNE SITUATION HÉTÉROGÈNE

- Exploitation des ouvrages :
  - Délégation de service public
  - Régie via contrat de prestations de services complètes
  - Régie avec complément partiel par contrat de prestations de services
  - Régie complète
- Facturation et recouvrement des redevances :
  - Délégation de service public
  - Régie avec contrat de prestations de services
  - Régie

## 2. LES MODES DE GESTION

- 18 communes en DSP
- 8 communes en PS complètes (exploitation et facturation)
- 3 communes en PS partielles (complément régie pour exploitation ou facturation régie)
- 2 communes en régie complète (exploitation et facturation)

● Délégation de service public  
● Contrat prestations de services complet  
● Contrat prestations de services partiel / Complément commune  
● Régie  
**DATE → Échéance du contrat**

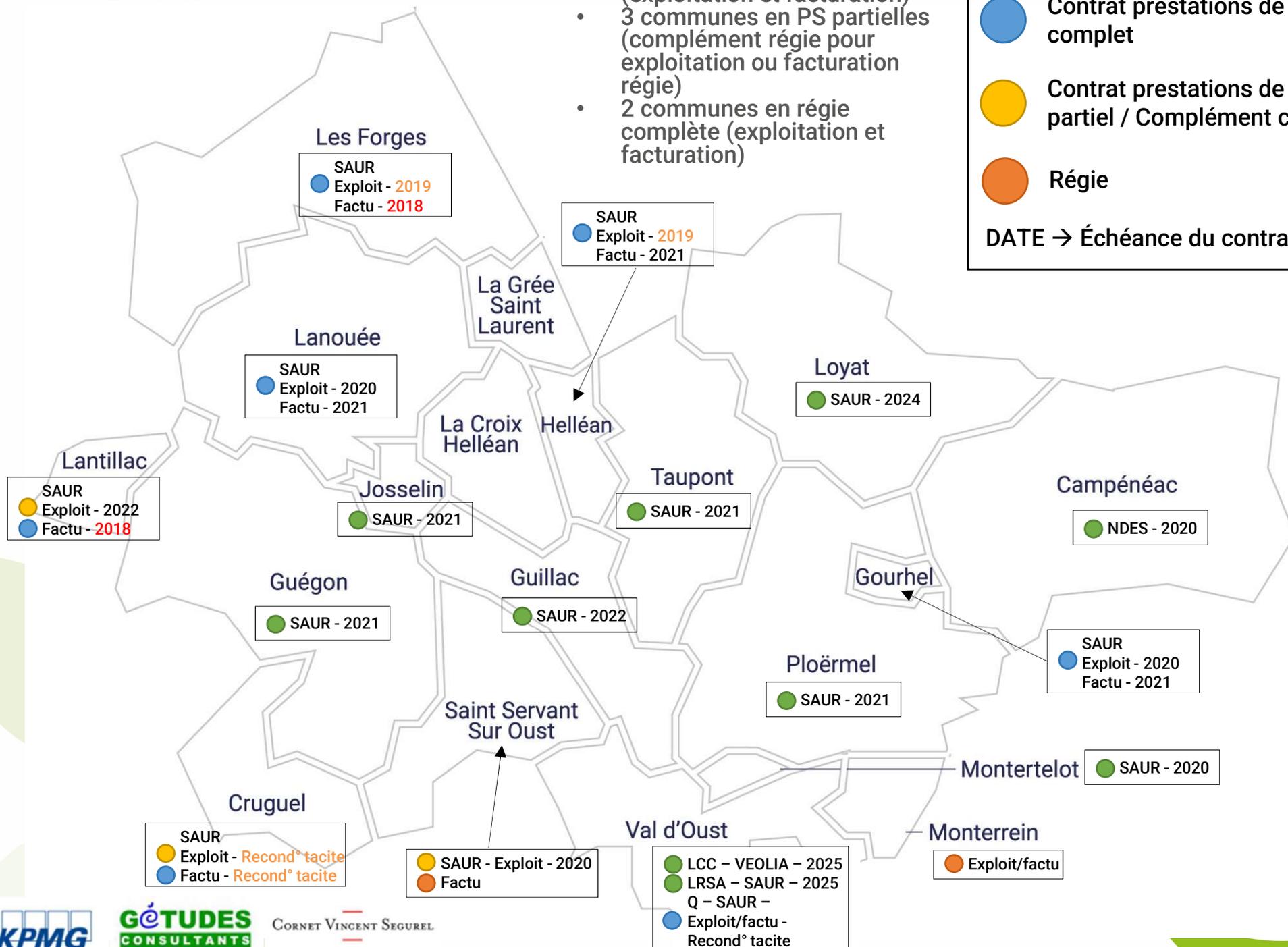


## 2. LES MODES DE GESTION

- 18 communes en DSP
- 8 communes en PS complètes (exploitation et facturation)
- 3 communes en PS partielles (complément régie pour exploitation ou facturation régie)
- 2 communes en régie complète (exploitation et facturation)

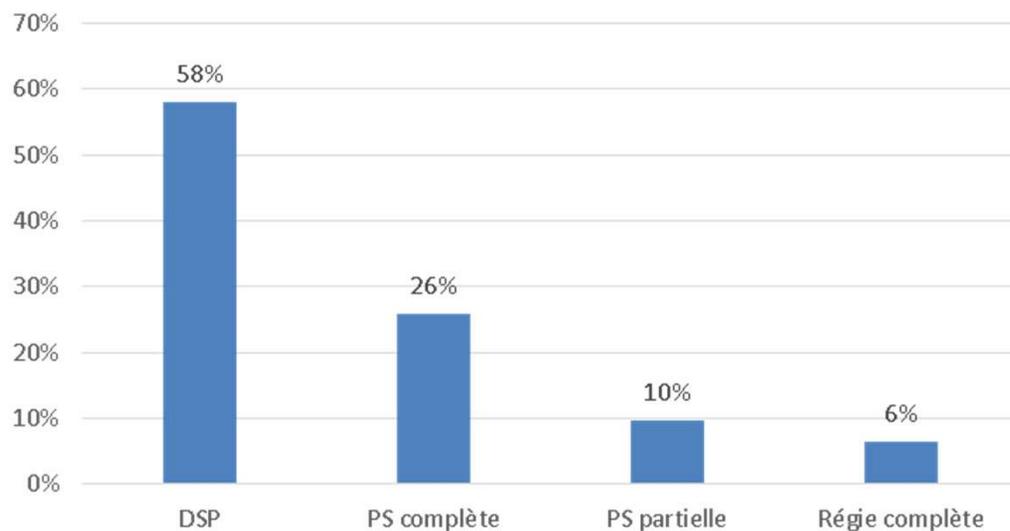
● Délégation de service public  
● Contrat prestations de services complet  
● Contrat prestations de services partiel / Complément commune  
● Régie

DATE → Échéance du contrat

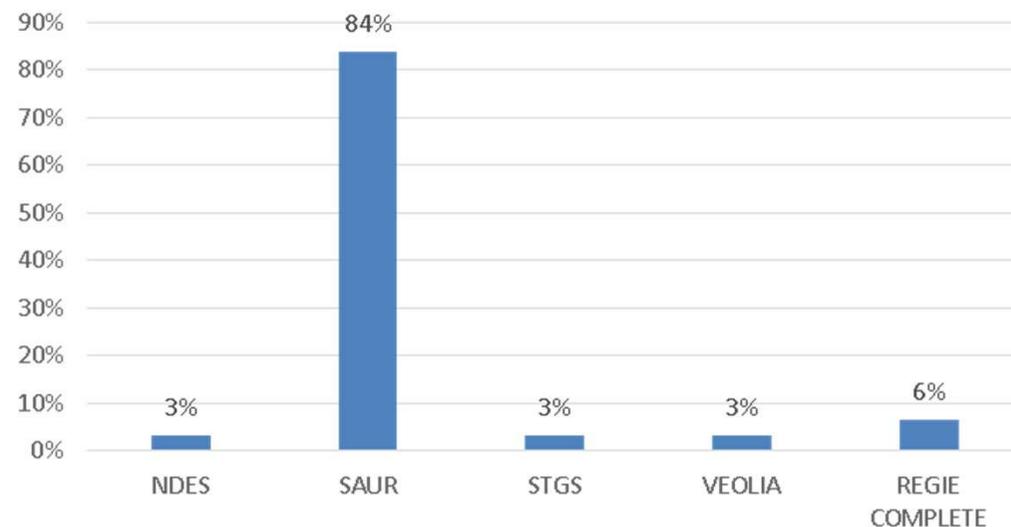


## 2. LES MODES DE GESTION

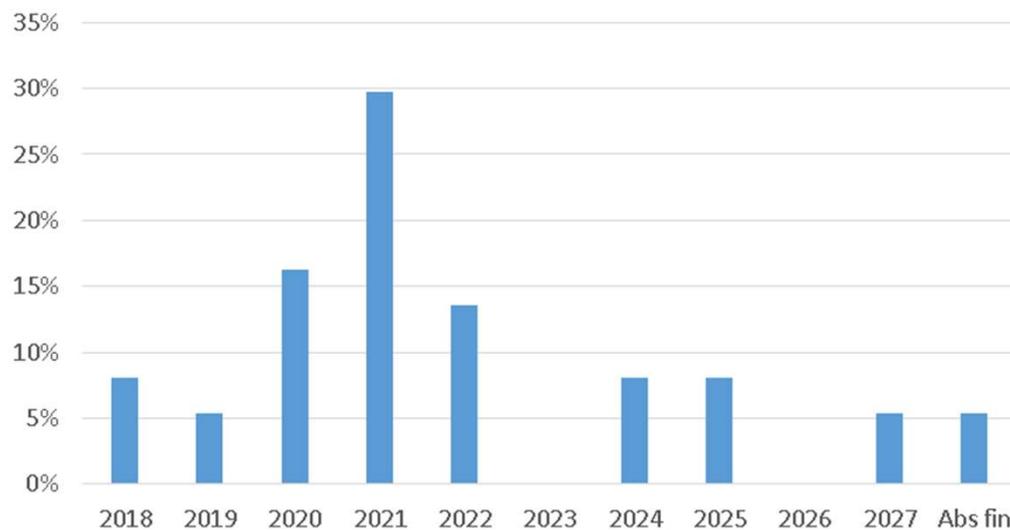
MODES DE GESTION



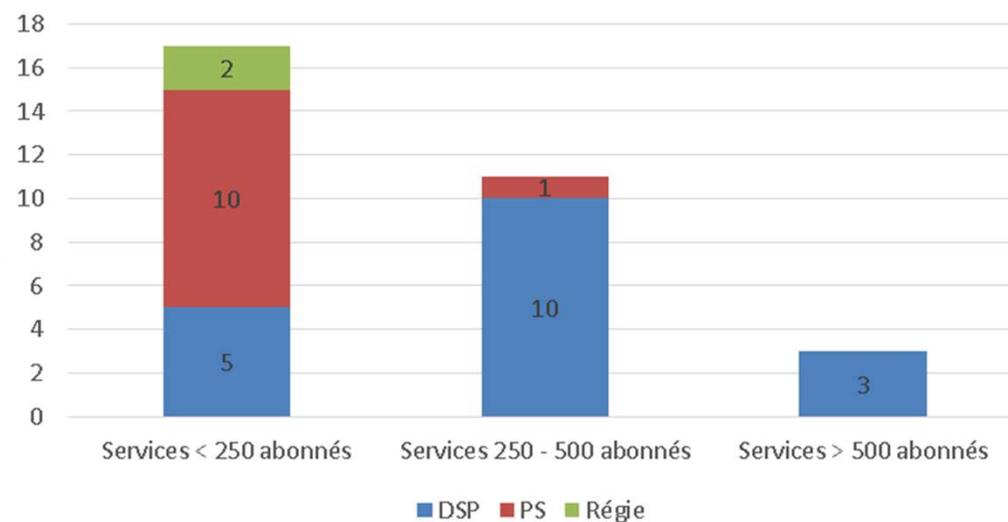
EXPLOITANTS



DATE FIN DE CONTRAT



REPARTITION TYPE DE CONTRAT / TAILLE SERVICE



## 2. LES MODES DE GESTION

- Les prestations de services :
  - Certains contrats présentaient des irrégularités vis-à-vis de la commande publique (déclaration sous-traitant, reconduction tacite, ...)
  - Des prestations et des prix variables entre les contrats pour des installations et des opérations similaires
  - Manque, voire absence de reporting des opérations réalisées empêchant un suivi des contrats (technique et financier)
- Les DSP :
  - Contrats plus encadrés avec un reporting annuel
  - Suivi des contrats tout de même nécessaire (technique et financier)
  - Contrats d'affermage avec ou sans programme de renouvellement des ouvrages (cf. diapo investissement)
- Les régies :
  - Pour des petits ouvrages simples (filtres roseaux, lagunes)
  - Agents non dédiés à 100% pour l'assainissement
  - Formation interne
- De nombreux contrats à renouveler en 2021, représentant plus de 65% des volumes assujettis du territoire

### 3. LE PERSONNEL COMMUNAL DÉDIÉ À L'ASSAINISSEMENT

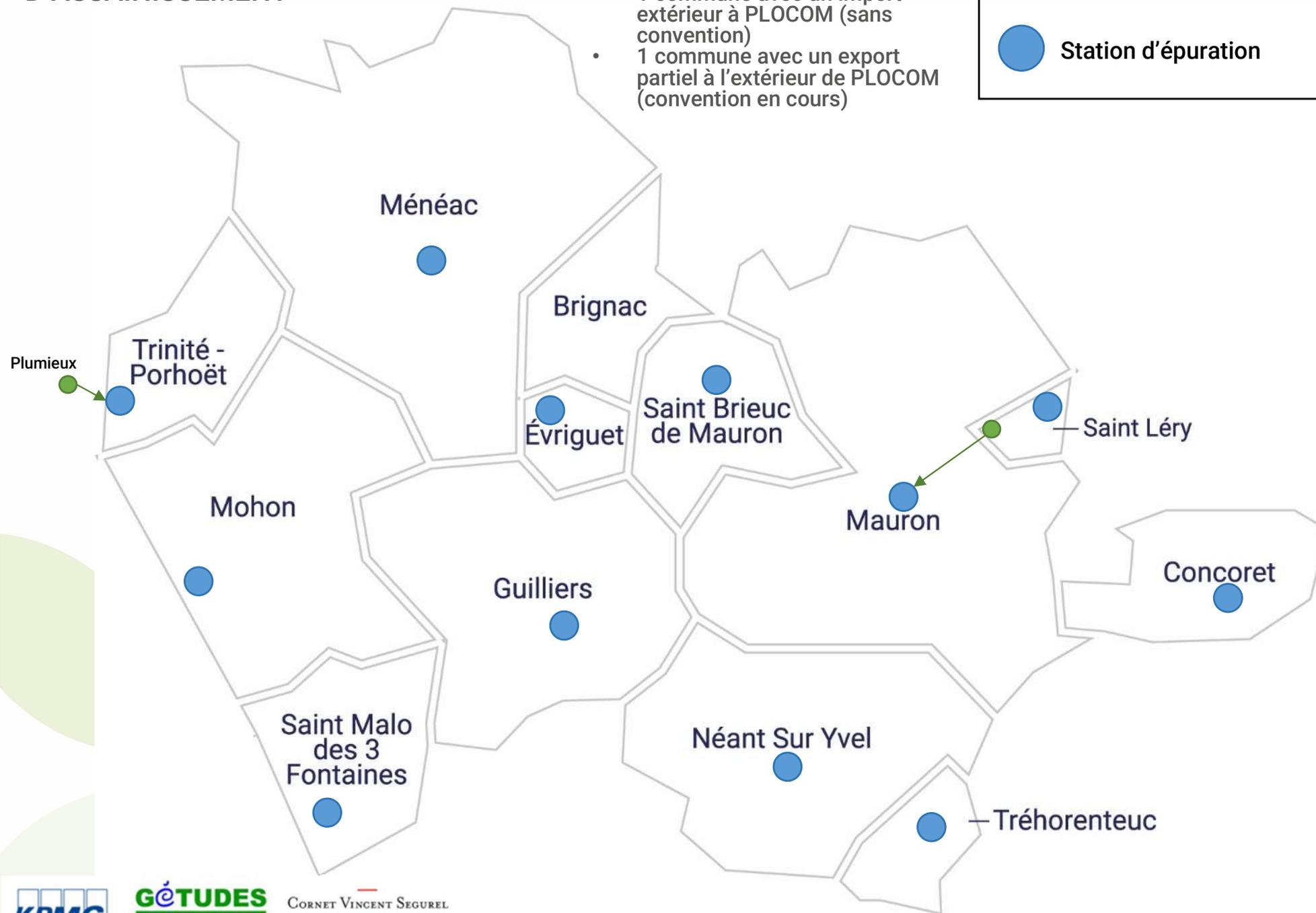
- Seuls 12 services (41%) inscrivaient une dépense de personnel et/ou de charges générales dans les budgets assainissement.
  - Pour les communes n'inscrivant pas de charge de personnel au budget : simulations horaires et budgétaires (scénario bas)
  - Bilan cumulé à l'échelle du territoire = données communes + simulations :
    - Administratif (budget, compta, suivi prestataire/délégitaire, suivi travaux, ...) → 1 760 heures/an
    - Facturation en régie → 65 heures/an
    - Exploitation ouvrages (régie ou complément PS par les communes) → 365 heures/an
    - Entretien des espaces verts (régie et PS) → 190 heures/an
- TOTAL = 2 380 heures/an (1 825 h/an administratif + 555 h/an technique)

## 4. LES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

- Présence sur le territoire d'imports/exports d'eaux usées entre certaines communes. La notion de système d'assainissement prend en compte le système de collecte et de traitement sans notion de limites communales.
- Certains déversements étaient régis par des conventions de rejets techniques et financières entre les communes.
- D'autres rejets sont basés uniquement sur des conventions de travaux (délégation de maîtrise d'ouvrage), mais l'exploitation et la facturation sont réalisées par l'exploitant de la commune recevant le rejet. Le flou juridique a été levé par le transfert de compétence

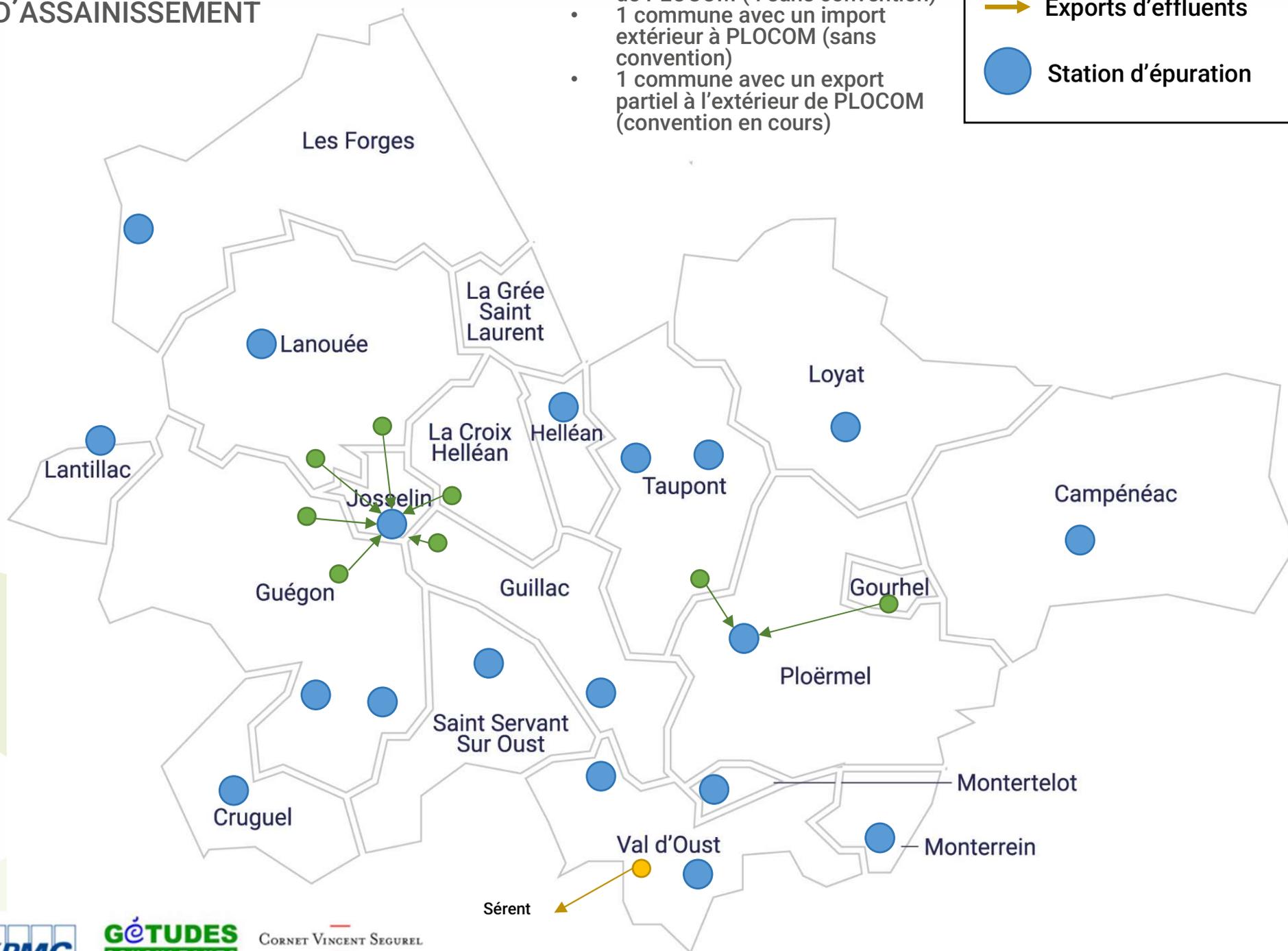
## 4.1 PÉRIMÈTRE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

- 31 systèmes d'assainissement
- 7 communes avec un rejet partiel ou total vers une autre commune de PLOCOM (4 sans convention)
- 1 commune avec un import extérieur à PLOCOM (sans convention)
- 1 commune avec un export partiel à l'extérieur de PLOCOM (convention en cours)

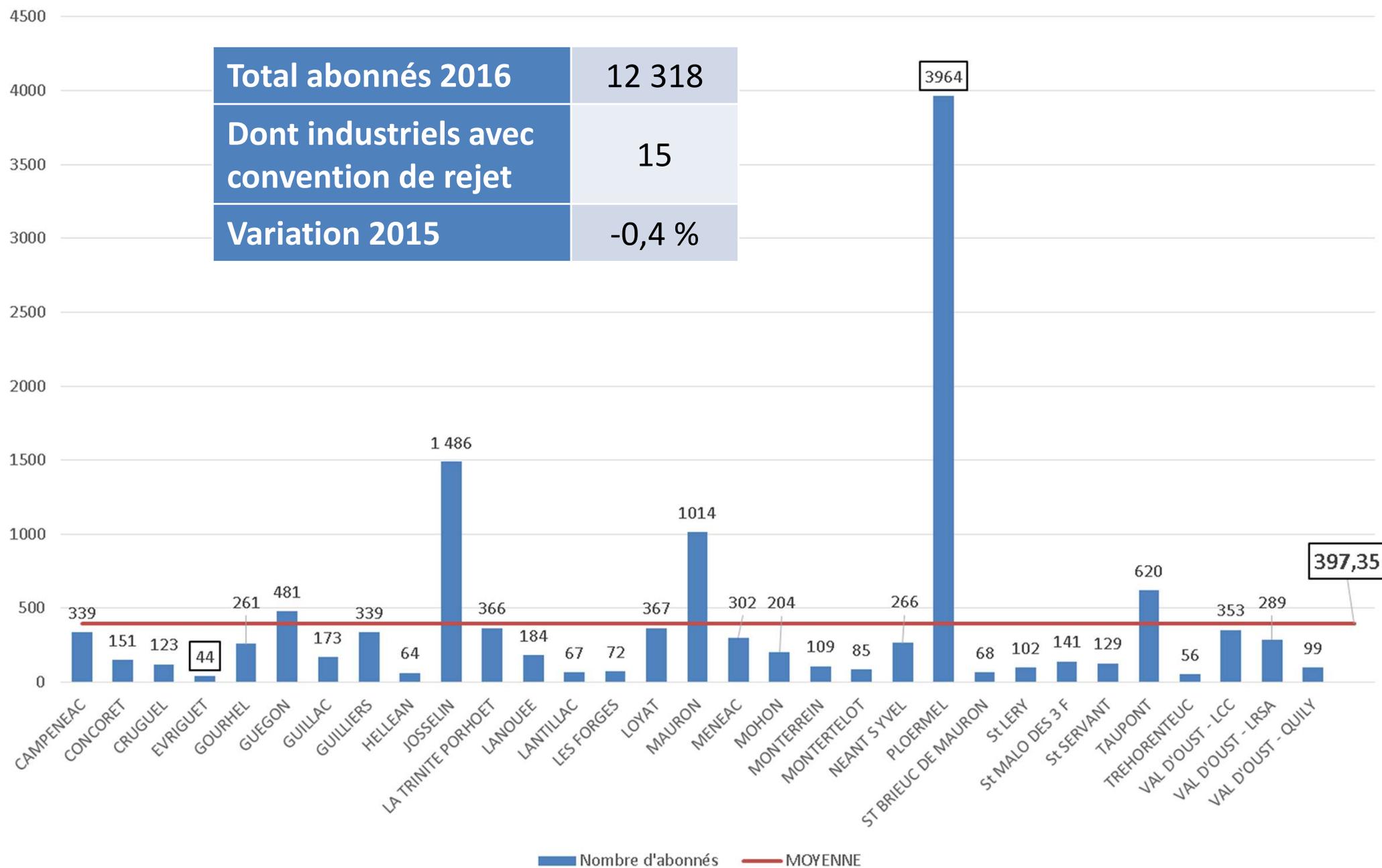


## 4.1 PÉRIMÈTRE DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT

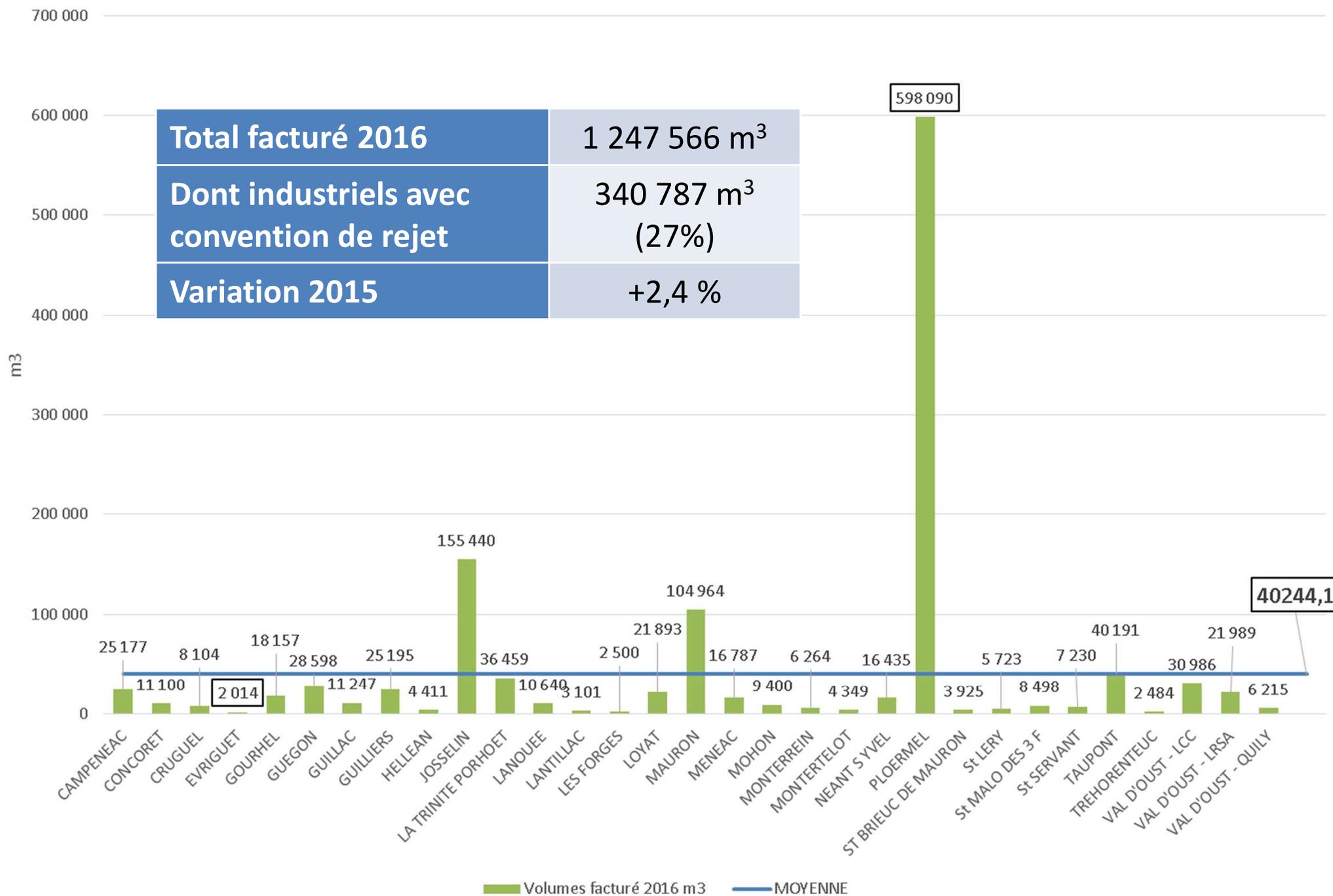
- 31 systèmes d'assainissement
- 7 communes avec un rejet partiel ou total vers une autre commune de PLOCOM (4 sans convention)
- 1 commune avec un import extérieur à PLOCOM (sans convention)
- 1 commune avec un export partiel à l'extérieur de PLOCOM (convention en cours)



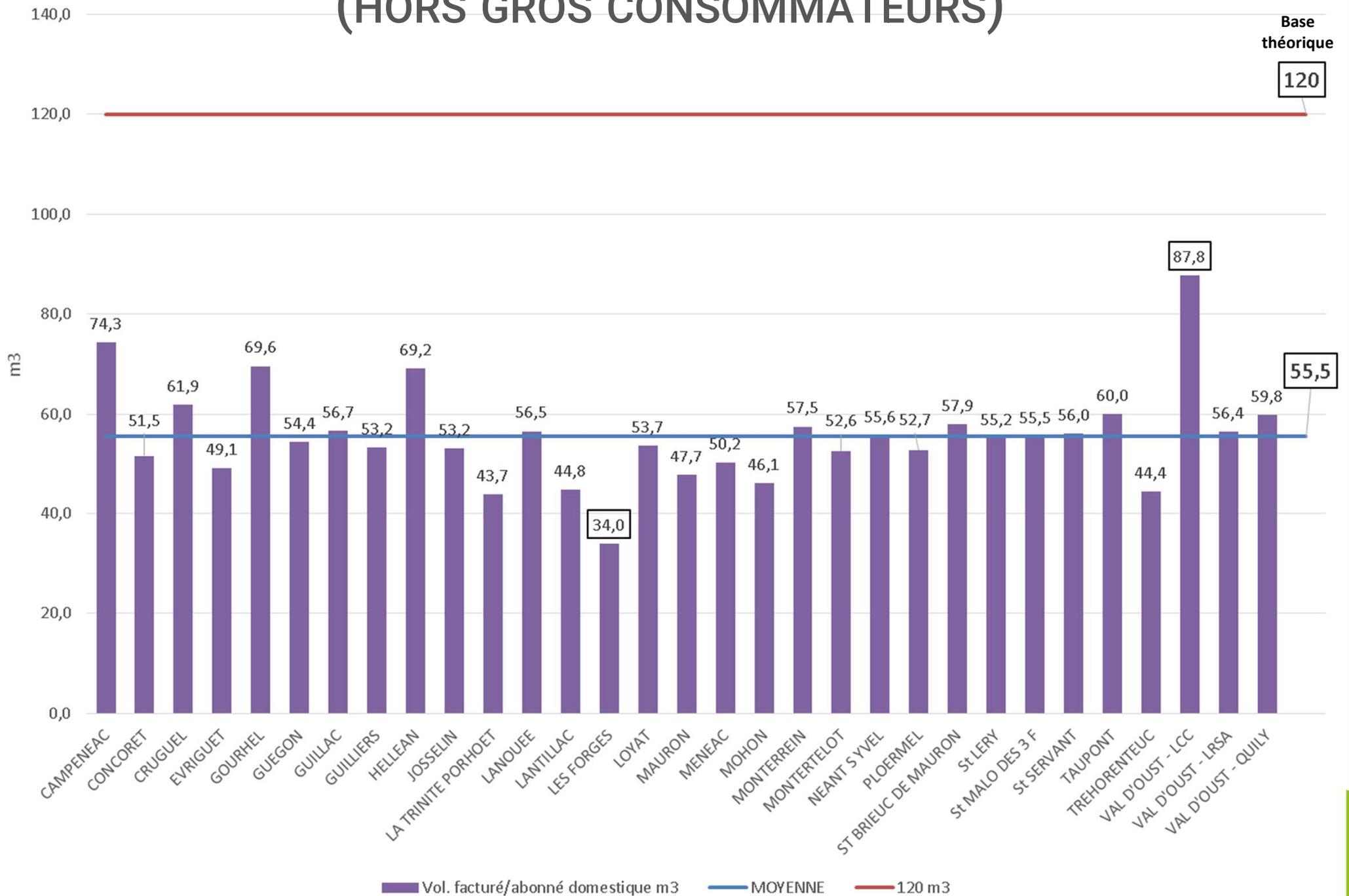
## 4.2 LES USAGERS



## 4.3 LES VOLUMES FACTURÉS



# 4.3 LES CONSOMMATIONS DES ABONNÉS DOMESTIQUES (HORS GROS CONSOMMATEURS)



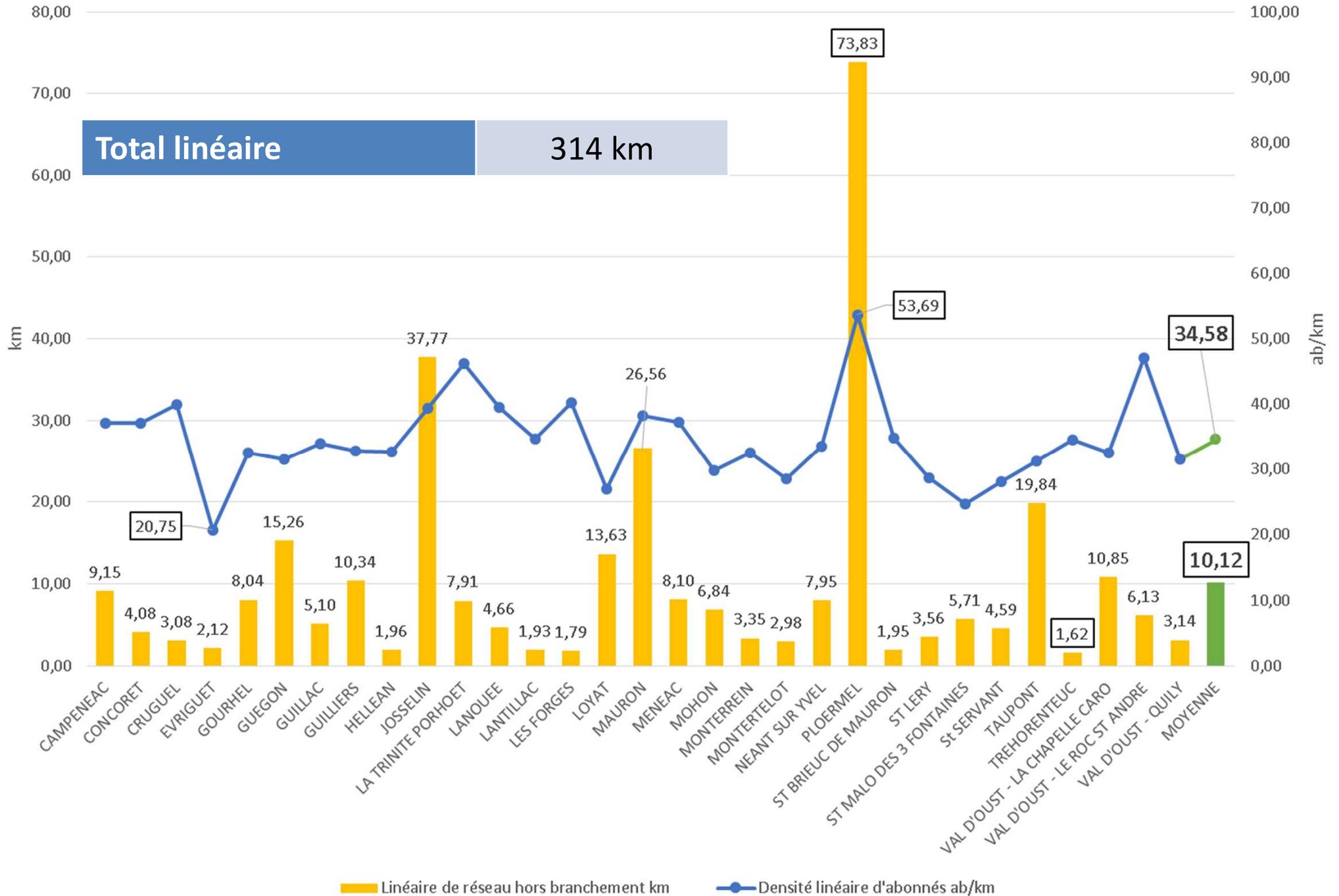
## 4.4 LES DOCUMENTS RÉGLEMENTAIRES

- 39 % des communes ne possèdent pas de règlement de service
- 41 % des communes ne rédigent pas de RPQS → Proposition de rédaction par PLOERMEL COMMUNAUTE
- Manuel d'autosurveillance pour l'ensemble des systèmes concernés (3 sont supérieures à 2 000 EH)
- Cahier de vie obligatoire pour les < 2 000 EH depuis 01/01/2017 → 2 validés / 11 en cours de rédaction ou en projet / 15 non-prévus à ce jour
- Les diagnostics réseaux et schémas directeurs d'assainissement. Obligation de diagnostic permanent pour les > 10 000 EH (2020), fréquence de 10 ans pour les < 10 000 EH (2026)
  - diagnostic des réseaux + schéma directeur → 35 % des communes
  - prédiagnostics des réseaux réalisés par l'exploitant → 10 % des communes
  - Absence de diagnostic → 55 % des communes

## 4.5 LES RÉSEAUX DE COLLECTE: LE BILAN

- Réseaux 100% séparatifs (en théorie) sur l'ensemble du territoire → 314 km
- 13 systèmes en 100% gravitaire
- 59 postes de relevage (de 9 m<sup>3</sup>/h pour 3 000 m<sup>3</sup>/an à 150 m<sup>3</sup>/h pour 850 000 m<sup>3</sup>/an)
- Certains réseaux sont concernés par de l'autosurveillance réglementaire, nécessitant un équipement et un suivi des rejets vers le milieu naturel :
  - Point A1 : déversoir du système de collecte situé sur des tronçons de réseau où transite une charge organique supérieure à 120 kg de DBO<sub>5</sub>/jour (2 000 EH) → 4 PR concernés
  - Point A2 (ou cumul de S16) : déversoir en tête de station, parfois placé sur le réseau → 4 PR concernés
- Sur les 5 dernières années → 7,51 km de réseaux renouvelés, soit un taux de renouvellement de **0,48 %**

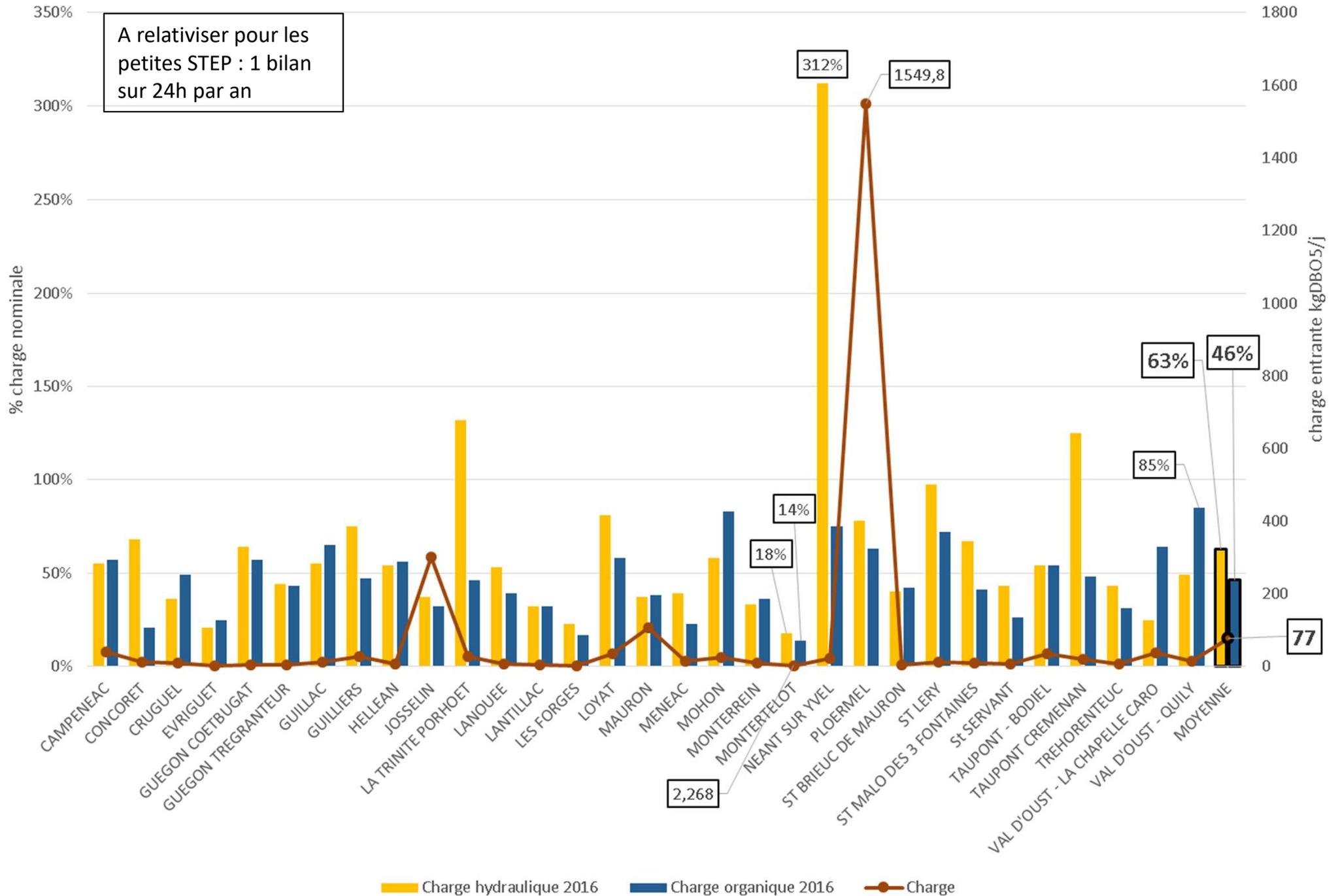
# 4.5 LES RÉSEAUX DE COLLECTE



## 4.6 LES STATIONS D'ÉPURATION: DES TAILLES ET DES PERFORMANCES TRÈS VARIABLES

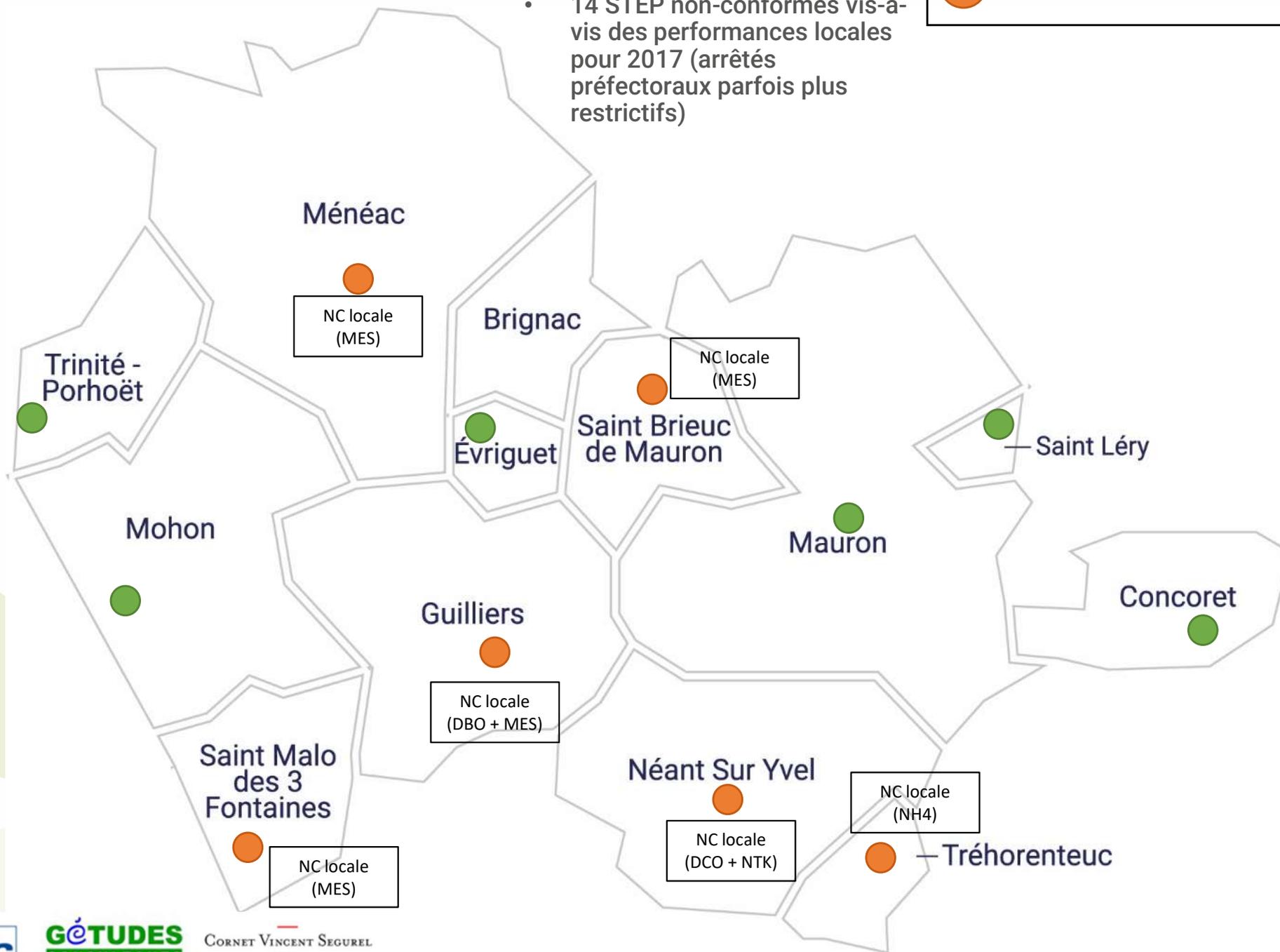
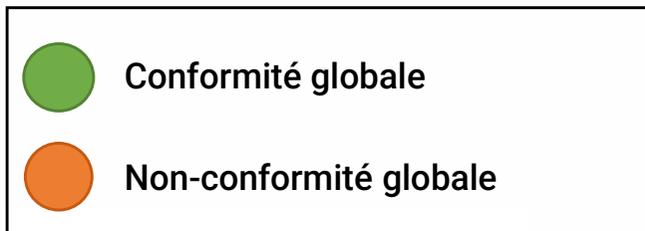
- 31 stations d'épuration pour une capacité totale de 75 985 EH soit 22 470 m<sup>3</sup>/j :
  - 4 boues activées de 1 000 à 41 000 EH
  - 10 filtres plantés de roseaux de 115 à 1 200 EH
  - 16 lagunes naturelles de 150 à 1 100 EH
  - 1 lit bactérien de 900 EH
- Charge entrante organique totale en 2016 : 2 375 kg DBO<sub>5</sub>/j soit 39 600 EH → 45 % provenant des industriels avec convention de rejet

# 4.6 LES STATIONS D'ÉPURATION



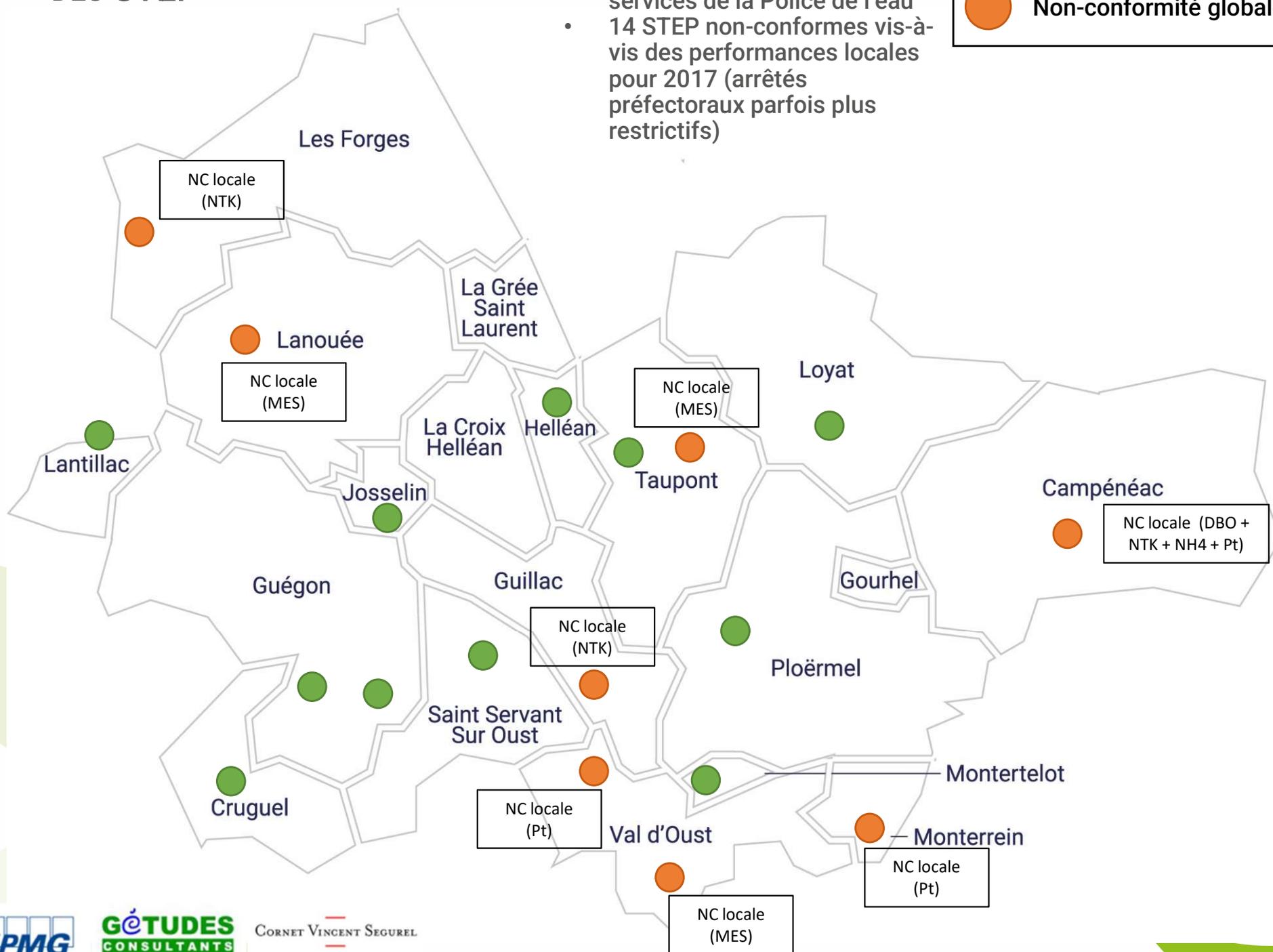
## 4.6 CONFORMITÉ DES STEP

- Pas de non-conformité au niveau Européen ou de non-conformité relevée par les services de la Police de l'eau
- 14 STEP non-conformes vis-à-vis des performances locales pour 2017 (arrêtés préfectoraux parfois plus restrictifs)



## 4.6 CONFORMITÉ DES STEP

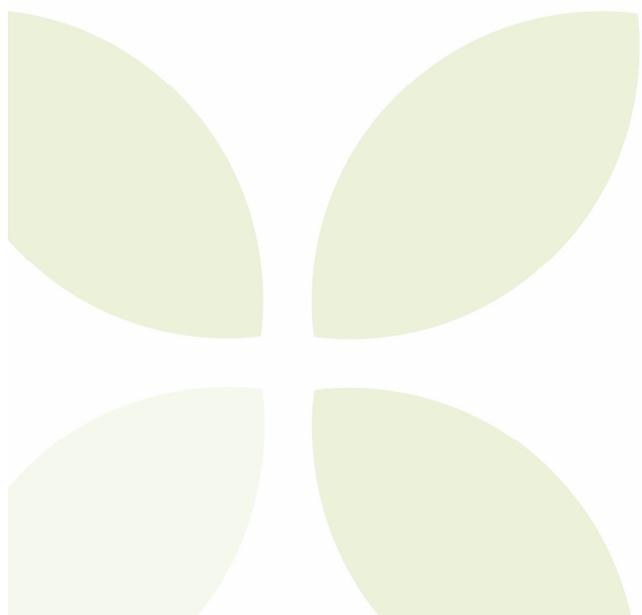
- Pas de non-conformité au niveau Européen ou de non-conformité relevée par les services de la Police de l'eau
- 14 STEP non-conformes vis-à-vis des performances locales pour 2017 (arrêtés préfectoraux parfois plus restrictifs)



## 4.5 ETAT DES OUVRAGES

- Des ouvrages dans un état général correct
- Principaux points noirs :
  - Défaut de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, notamment pour les petites communes (absence de plan, d'inventaire, de diagnostic, ...)
  - Présence importante d'eaux parasites sur certaines communes
  - Défaut de sectorisation des réseaux (débitmètre sur refoulement PR)
  - Certaines filières d'épuration à revoir (3 notamment pour mauvais état du Génie Civil, dépassement hydraulique important, ancien type d'ouvrage)
  - Défaut d'équipement de certaines petites installations (débitmètre en entrée)
  - Bathymétrie et curage de certaines lagunes à court terme
- Détail par commune via les fiches de synthèse transmises aux communes entre juin et août 2018
- Construction de programmes pluriannuels d'investissement évoqués lors des seconds rendez-vous dans chaque commune entre juillet et octobre 2018

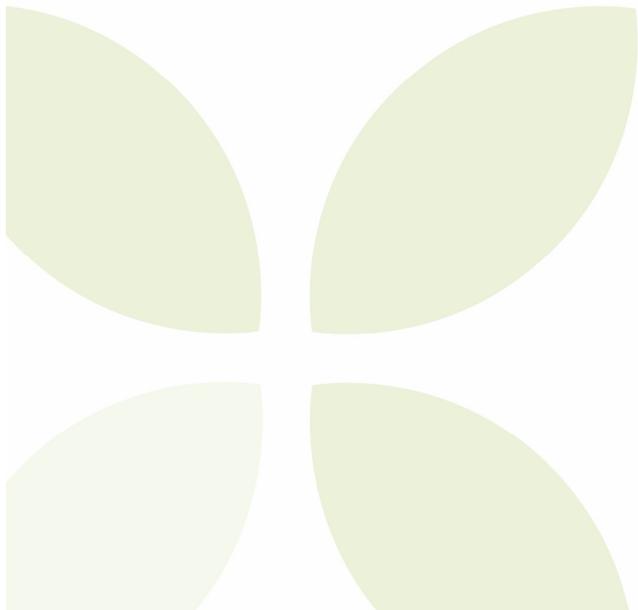
# Phase 2: Identifications des mises à niveau des services



# LES INCIDENCES DE LA MISE À NIVEAU DES SERVICES

- La mise à niveau des services se traduit par l'intégration dans les perspectives des communes :
  - D'un plan pluriannuel d'investissement qui tient compte des améliorations à prévoir sur les installations et d'une enveloppe de réhabilitation de réseau prévue par les schémas directeurs d'assainissement (% de renouvellement global sur la prospective consolidée)
  - Des charges de personnel non comptabilisées sur les budgets assainissement (évaluées à 53 K€)
  - De la suppression des subventions du budget principal au budget annexe.

# Programme pluriannuel d'investissement



# HYPOTHÈSES DE CONSTITUTION DES PPI

- Les programmes d'investissement ont été estimés au regard :
  - des schémas directeurs
  - des visites d'ouvrages
  - de la réglementation
  - de la programmation des collectivités (extensions)
  - des recommandations des délégataires
  - des recommandations du service de l'eau du CD

→ Hypothèse retenue : renouvellement de réseau préconisé par les SDA sur les prospectives individuelles et % de renouvellement global sur la prospective consolidée
- L'Agence de l'eau subventionne :
  - La suppression de déversement d'eaux usées dans le milieu naturel
  - L'amélioration du traitement
  - La mise aux normes de l'autosurveillance

→ Hypothèse retenue : base 10<sup>ème</sup> programme.



# LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT

Moy 2018-2024 : 2,2 M€/an

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL
ASST - CAMPENEAC	-	13 000	6 000	18 000	-	-	-	37 000
ASST - CONCORET	-	10 000	128 000	400 000	-	211 000	-	749 000
ASST - CRUGUEL	-	52 300	5 000	-	2 000	-	2 000	61 300
ASST - EVRIGUET	-	2 000	2 000	5 000	2 000	-	3 000	14 000
ASST - GOURHEL	-	6 000	12 000	5 000	2 000	2 000	2 000	29 000
ASST - GUEGON	24 200	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000	324 200
ASST - GUILLAC	20 000	60 000	22 000	20 000	2 000	-	2 000	126 000
ASST - GUILLIERS	81 000	187 500	102 000	132 000	25 000	-	-	527 500
ASST - HELLEAN	-	2 000	80 000	2 000	-	2 000	-	86 000
ASST - JOSSELIN	275 000	155 000	85 000	65 000	74 000	70 000	25 000	749 000
ASST - LA TRINITE PORHOET	250 000	35 000	-	5 000	800 000	5 000	-	1 095 000
ASST - LANOUEE	-	-	20 000	29 000	15 000	2 000	2 000	68 000
ASST - LANTILLAC	-	-	19 000	-	2 000	-	2 000	23 000
ASST - LES FORGES	-	2 000	12 000	7 000	-	2 000	-	23 000
ASST - LOYAT	16 000	2 000	25 000	33 000	2 000	2 000	-	80 000
ASST - MAURON	41 198	20 000	130 000	15 000	160 000	250 000	500 000	1 116 198
ASST - MENEAC	106 175	-	-	25 000	24 000	-	10 000	165 175
ASST - MOHON	-	20 000	50 000	40 000	-	-	5 000	115 000
MONTERREIN	-	-	2 000	-	2 000	-	2 000	6 000
MONTERTELOT	-	-	138 000	2 000	-	2 000	2 000	144 000
ASST - NEANT SUR YVEL	-	10 000	170 000	3 000	253 000	3 000	3 000	442 000
ASST - PLOERMEL	1 390 000	1 315 000	500 000	500 000	500 000	400 000	400 000	5 005 000
ASST - ST BRIEUC DE MAURON	-	35 000	3 000	5 000	17 000	2 000	3 000	65 000
ASST - ST LERY	-	-	2 000	15 000	20 000	-	2 000	39 000
ASST - ST MALO DES TROIS FONTAINES	25 000	2 000	5 000	2 000	-	2 000	-	36 000
ASSAINT SERVANT	-	5 000	2 000	-	2 000	360 000	2 000	371 000
ASST - TAUPONT	-	-	30 000	118 000	110 000	5 000	-	263 000
ASST - TREHORENTEUC	-	98 000	2 000	-	2 000	-	2 000	104 000
ASST VAL D'OUST	1 018 000	2 000	71 290	7 000	146 200	7 000	4 000	1 255 490
PLOERMEL COMMUNAUTE	-	-	300 000	300 000	657 000	657 000	657 000	2 571 000
<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>3 246 573</b>	<b>2 083 800</b>	<b>1 973 290</b>	<b>1 803 000</b>	<b>2 869 200</b>	<b>2 034 000</b>	<b>1 680 000</b>	<b>15 689 863</b>
dont récurrent	1 756 375	1 568 500	1 342 290	937 000	1 672 200	1 674 000	1 680 000	10 630 365
dont non récurrent	1 490 198	515 300	631 000	866 000	1 197 000	360 000	-	5 059 498

• Schéma directeur d'assainissement communautaire : 600 K€ entre 2020 et 2021

• Renouvellement de réseau d'assainissement à partir de 2022 : 657 K€/an

Zone urbaine commune rurale: 190 km X 0,5 % X 260 k€/km

247 000 €

Zone urbaine Ploërmel et Josselin : 114 km X 1% X 360 k€/km

410 000 €

**ERMEL**  
COMMUNAUTE

# COMPARATIF EFFORT D'ÉQUIPEMENT

Communes	Effort d'équipement moyen annuel 2013-2017	Effort d'équipement moyen annuel 2018-2024
CAMPENEAC	22 493 €	5 286 €
CONCORET	2 909 €	107 000 €
CRUGUEL	1 102 €	8 757 €
EVRIQUET	11 354 €	2 000 €
GOURHEL	15 654 €	4 143 €
GUEGON	115 128 €	46 314 €
GUILLAC	7 697 €	18 000 €
GUILLIERS	8 876 €	75 357 €
HELLEAN	6 777 €	12 286 €
JOSSELIN	224 794 €	107 000 €
LA_TRINITE_P	4 587 €	156 429 €
LANOUEE	89 552 €	9 714 €
LANTILLAC	948 €	3 286 €
LES_FORGES	0 €	3 286 €
LOYAT	5 407 €	11 429 €
MAURON	37 902 €	159 457 €
MENEAC	126 175 €	23 596 €
MOHON	2 192 €	16 429 €
MONTERREIN	2 024 €	857 €
MONTERTELOT	25 582 €	20 571 €
NEANT_S_YVEL	9 746 €	63 143 €
PLOERMEL	338 408 €	715 000 €
ST_BRIEUC_DE_M	843 €	9 286 €
ST_LERY	353 €	5 571 €
ST_MALO_DES_3_F	57 €	5 143 €
ST_SERVANT	10 858 €	53 000 €
TAUPONT	26 457 €	37 571 €
TREHORENTEUC	275 €	14 857 €
VAL_D_OUST	457 498 €	179 356 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 555 647 €</b>	<b>1 874 123 €</b>

# Phase 3 : Prérequis pour la construction financière du futur service



# PROSPECTIVE : HYPOTHÈSES PRISES EN COMPTE

## Les charges exploitation

- **Charges à caractère général:** Reconstitution charges 2017 sauf exceptionnel. Intégration de nouvelles charges : véhicules (14 K€), SIG communautaire (20 K€). Participation au BP pour les frais de gestion et les fonctions support : 30 K€. Evolution : +1% par an
- **Charges de personnel:** Simulation dimensionnement service : 1 responsable + 1 technicien = 80 K€. Consolidation des charges de personnel des communes en régie (hypothèse convention de gestion). Evolution : +2% par an
- **Charges financières:** prise en compte des intérêts de la dette existante et de la dette nouvelle
  - Emprunts en cours: conformes aux échéanciers d'extinction des emprunts
  - Emprunt nouveau pour financer les investissements ponctuels et maintenir un fonds de roulement minimum
    - Taux d'intérêt : 2,5 %
    - Durée d'emprunt : 20 ans
- **Dotations aux amortissements:** prise en compte des dotations existantes et des dotations engendrées par de nouveaux investissements

## Assiettes de redevances

- L'évolution prévisionnelle du nombre d'abonnés / an: prise en compte du PLH 2019-2024 et des projets d'extension de réseaux => **+246 abonnés/an en moy**
- L'évolution prévisionnelle du volume / an: hypothèse 95% de l'évolution du nombre d'abonnés

## Les recettes d'exploitation

- **Travaux de branchement:** Evaluation des recettes prévisionnelles de RFB : évaluées à partir du nombre de nouveaux branchements (58 nouveaux branchements estimés entre 2019 et 2028 hors lotissements) multiplié par **800 €HT** (hypothèse)
- **Redevance d'assainissement collectif:** en fonction de l'évolution du volume consommé
- **PFAC (participation financière à l'assainissement collectif)** évaluée à partir du nombre de nouveaux abonnés multiplié par le tarif de PFAC pour les constructions nouvelles. Hypothèse retenue pour la prospective consolidée : **PFAC = 1 350 €**
- **Amortissement des subventions:** prise en compte des amortissements existants et des amortissements engendrés par de nouvelles subventions

## Les investissements

- L'intégration des besoins d'investissement à court et moyen termes: prise en compte des investissements récurrents et non récurrents
- Prise en compte de subventions en fonction des connaissances du Xième programme de l'Agence de l'eau

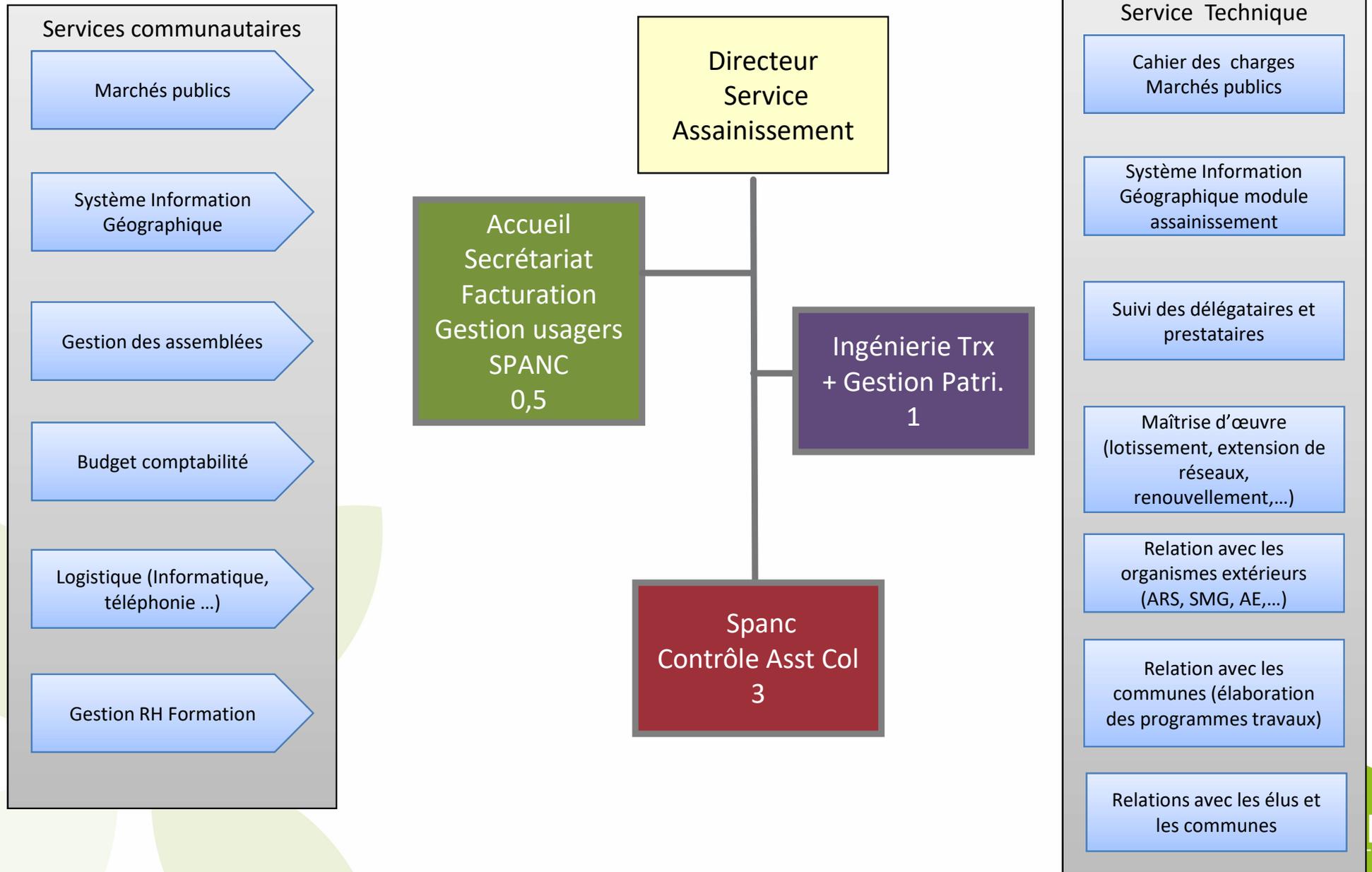
## Fonds de roulement

- Fonds de roulement minimum:
- 4 mois de dépenses annuelles (fonctionnement et investissement confondus). Cela représente 940 K€ à l'échelle de PLOCOM
  - Cette hypothèse permet de conserver un excédent de clôture mais vient majorer le besoin de financement

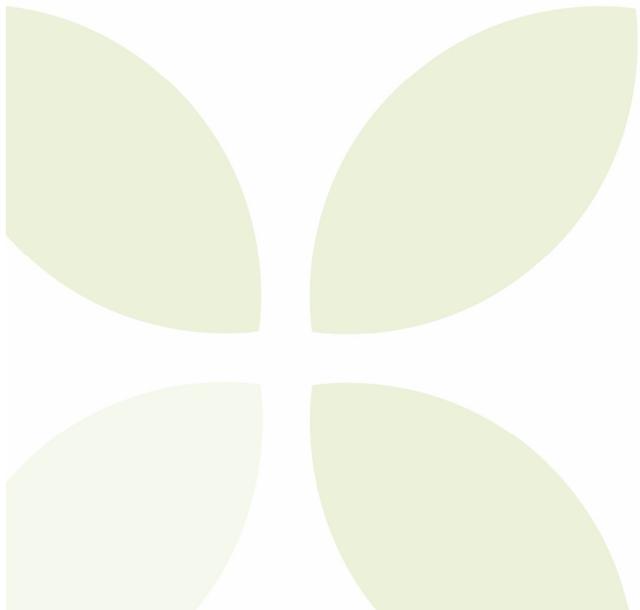
## Les résultats transférés

- L'intégration des excédents et/ou déficits éventuellement transférés par les communes
- Scénario 1: avec transfert de 100% des résultats budgétaires**
- Scénario 2: avec transfert de 50 % des résultats budgétaires**

# ORGANISATION CIBLE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT AU 1ER JANVIER 2020 ET À MODE DE GESTION IDENTIQUE

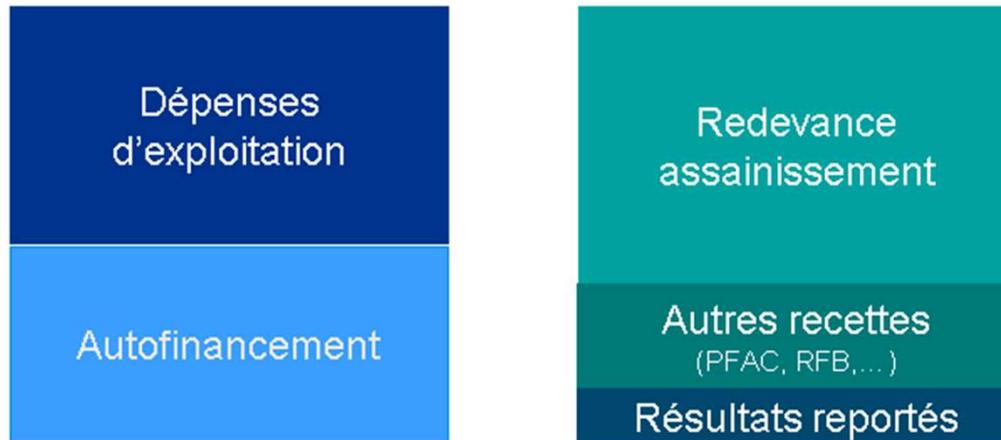


- Hypothèse de bouclage prospectif

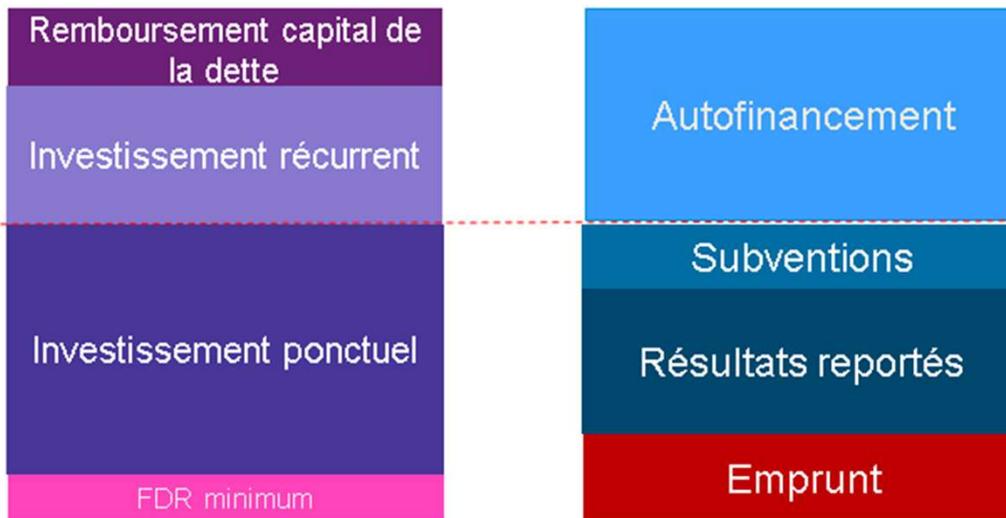


# HYPOTHÈSE DE BOUCLAGE FINANCIER DE LA PROSPECTIVE

## Section d'exploitation

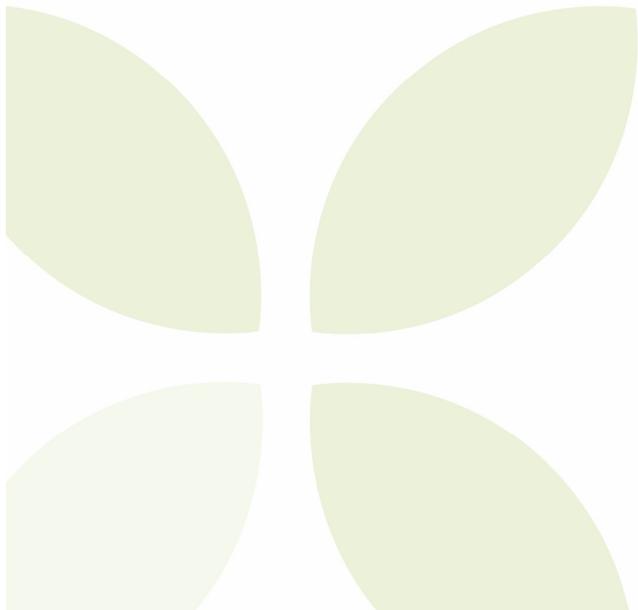


## Section d'investissement



- **Le bouclage financier détermine un niveau de redevance complémentaire si nécessaire, afin :**
  - D'équilibrer la section d'exploitation ;
  - De financer les dépenses d'investissement récurrentes ;
  - De limiter à 10 années la capacité dynamique de désendettement.

# Résultats des prospectives



# PROSPECTIVES INDIVIDUELLES DE MISE À NIVEAU DES SERVICES

- **En cumulé, pour financer les 1,9 M€ d'investissement par an**, les communes disposent globalement de 0,8 M€ d'autofinancement par an et 0,3 M€ de subvention par an, soit un **reste à financer de 0,8 M€**.
- Le financement de ces 0,8 M€ proviendra :
  - Pour les dépenses d'équipement récurrentes : de la redevance complémentaire si l'autofinancement ne suffisait pas à les couvrir en totalité ;
  - Pour les dépenses d'équipement non récurrentes :
    1. prioritairement des **résultats de clôture** ;
    2. puis du recours à **l'emprunt** (dans la limite d'une capacité de désendettement de 10 ans) ;
    3. enfin, d'un **complément de redevance** si nécessaire.
- **Individuellement, seules 8 communes sur 29** étaient en capacité d'équilibrer leur budget assainissement et de financer leur programme d'investissement sur les 7 prochaines années **sans augmenter le tarif actuel de la redevance**.
- Pour les autres communes, les prospectives de mise à niveau conduisent à une hausse de la redevance soit :
  - Pour couvrir un déficit structurel d'exploitation (+196 K€ de redevance en moy/an en cumulé)
  - Pour financer les investissements récurrents (+206 K€ de redevance en moy/an en cumulé)
- **Sans transfert de compétence, la redevance augmenterait au total de 34% par rapport à son niveau 2017.**

# A L'ÉCHELLE DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :

## SCÉNARIO TRANSFERT 100% RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Indicateurs clés	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Recettes d'exploitation	1 729 790	2 021 430	1 618 776	1 586 774	1 563 115	1 624 355	1 626 698
Dépenses d'exploitation	217 594	220 463	324 987	329 219	333 516	337 878	342 307
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 512 196</b>	<b>1 800 967</b>	<b>1 293 789</b>	<b>1 257 555</b>	<b>1 229 599</b>	<b>1 286 477</b>	<b>1 284 391</b>
Charges financières	132 791	144 609	130 315	115 238	102 739	107 961	116 561
Solde amortissements et reprise subventions	638 824	730 653	789 971	844 437	879 810	901 562	918 209
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>740 581</b>	<b>925 705</b>	<b>373 503</b>	<b>297 879</b>	<b>247 051</b>	<b>276 954</b>	<b>249 621</b>
CAF Brute	1 379 405	1 656 358	1 163 474	1 142 317	1 126 861	1 178 516	1 167 830
Remboursement capital dette	444 119	452 416	439 836	397 467	338 773	322 211	317 003
Dépenses d'investissement	3 246 573	2 083 800	1 973 290	1 803 000	2 569 200	1 734 000	1 380 000
Recettes d'investissement	745 099	257 650	345 500	463 000	598 500	108 000	0
<b>Emprunt</b>	<b>1 070 540</b>	<b>131 217</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>656 204</b>	<b>769 696</b>	<b>529 173</b>
Fonds de roulement initial	3 952 349	3 456 702	2 965 711	2 061 559	1 466 409	940 000	940 000
Fonds de roulement final	3 456 701	2 965 711	2 061 559	1 466 409	940 000	940 000	940 000
Stock de dette	4 762 987	4 441 788	4 001 952	3 604 485	3 921 916	4 369 400	4 581 570
<b>Capacité dynamique de désendettement</b>	<b>3,5 ans</b>	<b>2,7 ans</b>	<b>3,4 ans</b>	<b>3,2 ans</b>	<b>3,5 ans</b>	<b>3,7 ans</b>	<b>3,9 ans</b>
<b>Besoin en redevance complémentaire</b>	<b>-</b>						

- **Le tarif moyen pondéré actuel, qui permet de lever 1,2 M€ de redevance, permet de couvrir la section d'exploitation mais pas de financer en totalité les investissements « récurrents ».** Les excédents reportés dans un premier temps, puis l'emprunt, permettent de compléter le financement de ces investissements en évitant ainsi une hausse de la redevance.
- **Le financement par la redevance de l'intégralité des investissements « récurrents » nécessiterait près de 500 K€ de redevance supplémentaire, soit une redevance d'équilibre de 1,7 M€.**
- Sans tenir compte des résultats reportés, le recours à l'emprunt serait supérieur de +3,7 M€ sur la période 2020/2024, ce qui aurait pour incidence la dégradation de la capacité de désendettement et l'augmentation des annuités d'emprunt.



# LE SORT DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

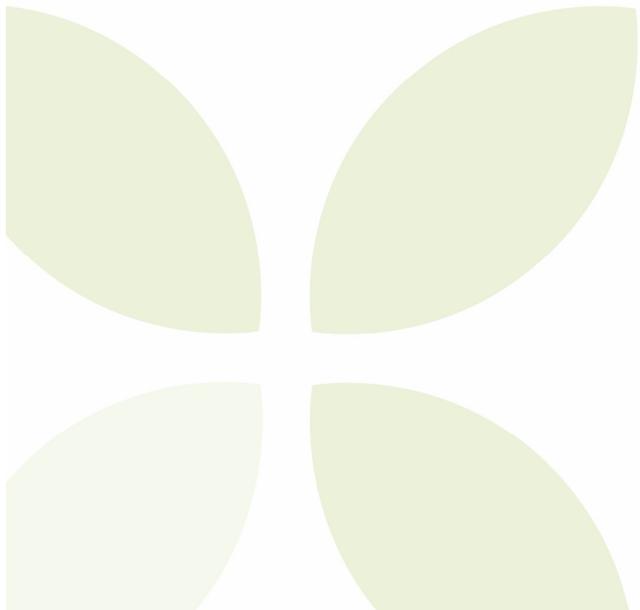
- Le transfert des résultats des budgets annexes communaux n'est pas automatique.
- Il doit se faire par délibérations concordantes des communes et de la communauté et nécessite donc l'accord des conseils municipaux.
- Le transfert des excédents des budgets annexes présente un intérêt à plusieurs égards :
  - Il constitue une forme de contrepartie au fait que les contrats d'emprunts existants, ainsi que les restes à réaliser, seront automatiquement transférés à l'EPCI.
  - Il permet de maîtriser le niveau de la redevance assainissement et le niveau futur de recours à l'emprunt.
- Possibilité de différer le transfert des résultats budgétaires : cette possibilité implique la signature d'une convention avec la CC et les communes qui détermine la durée de l'étalement du versement des résultats

# SCÉNARIO ALTERNATIF : TRANSFERT DE 50% DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES

Indicateurs clés	2 018	2 019	2 020	2 021	2 022	2 023	2 024
Recettes d'exploitation	1 729 790	2 021 430	1 618 776	1 586 774	1 563 115	1 624 355	1 626 698
Dépenses d'exploitation	217 594	220 463	324 987	329 219	333 516	337 878	342 307
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>1 512 196</b>	<b>1 800 967</b>	<b>1 293 789</b>	<b>1 257 555</b>	<b>1 229 599</b>	<b>1 286 477</b>	<b>1 284 391</b>
Charges financières	132 791	144 609	130 315	124 271	126 876	145 862	155 409
Solde amortissements et reprise subventions	638 824	730 653	789 971	844 437	879 810	901 562	918 209
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>740 581</b>	<b>925 705</b>	<b>373 503</b>	<b>288 847</b>	<b>222 914</b>	<b>239 053</b>	<b>210 773</b>
CAF Brute	1 379 405	1 656 358	1 163 474	1 133 284	1 102 724	1 140 615	1 128 982
Remboursement capital dette	444 119	452 416	439 836	411 611	377 476	384 949	385 249
Dépenses d'investissement	3 246 573	2 083 800	1 973 290	1 803 000	2 569 200	1 734 000	1 380 000
Recettes d'investissement	745 099	257 650	345 500	463 000	598 500	108 000	0
<b>Emprunt</b>	<b>1 070 540</b>	<b>131 217</b>	<b>361 296</b>	<b>618 326</b>	<b>1 245 453</b>	<b>870 334</b>	<b>636 267</b>
Fonds de roulement initial	3 952 349	3 456 702	1 482 856	940 000	940 000	940 000	940 000
Fonds de roulement final	3 456 701	2 965 711	940 000	940 000	940 000	940 000	940 000
Stock de dette	4 762 987	4 441 788	4 363 248	4 569 964	5 437 940	5 923 325	6 174 343
Capacité dynamique de désendettement	3,5 ans	2,7 ans	3,8 ans	4,0 ans	4,9 ans	5,2 ans	5,5 ans
Besoin en redevance complémentaire	-	-	-	-	-	-	-

- Le transfert de 50% des résultats budgétaires induit un recours à l'emprunt de +1,8 M€ par rapport au scénario précédent.
- Le besoin de redevance complémentaire serait de +40 K€ par rapport au scénario précédent.

# Convergence tarifaire



# CONVERGENCE TARIFAIRE

- Le **principe général du droit d'égalité des usagers** devant le service public pourrait sous-tendre un tarif unique pour le service à l'échelle d'une autorité gestionnaire de la compétence sur un territoire.
- Une réponse ministérielle à question parlementaire confirme que les principes de « cohérence spatiale et économique » et de « solidarité financière » doivent amener les EPCI dotés de la compétence à envisager et à organiser **l'unification du prix du service à l'échelle de leur territoire (sans échéance stricte)**.
- La jurisprudence a cependant également rappelé qu'en matière de SPIC, la tarification du service doit constituer la contrepartie directe des prestations fournies.
- Le choix a été de commencer en 2021 la convergence.

convergence tarifaire	<u>Scénario 1</u> : Le délégataire se rémunère par les redevances levées sur les usagers	<u>Scénario 2</u> (simulé pour la convergence tarifaire): La collectivité rémunère le délégataire
<b>Conséquence</b>	Unification du tarif pour l'ensemble des usagers <b>en ajustant le tarif de surtaxe. Le maintien des structures tarifaires des délégataires jusqu'à échéance des contrats ne permet pas une harmonisation tarifaire totale.</b>	Unification du tarif pour l'ensemble des usagers par application d'un <b>tarif unique voté par la collectivité. Nécessite un avenant aux contrats de DSP.</b>
<b>Commentaire</b>	Risque juridique de contestation au motif de tarifs qui ne seraient plus la contrepartie directe du service rendu à chaque usager (cahiers des charges DSP différents entre eux)	

# REDEVANCE CIBLE (HORS INDUSTRIELS)

Les simulations de convergence tarifaire présentées pages suivantes ont été réalisées sur la base du niveau actuel de redevance, en maintenant la structuration des recettes entre abonnés domestiques et industriels (89% de la surtaxe est levée sur les abonnés domestiques).

Redevance 2017 part collectivité = 1 040 K€

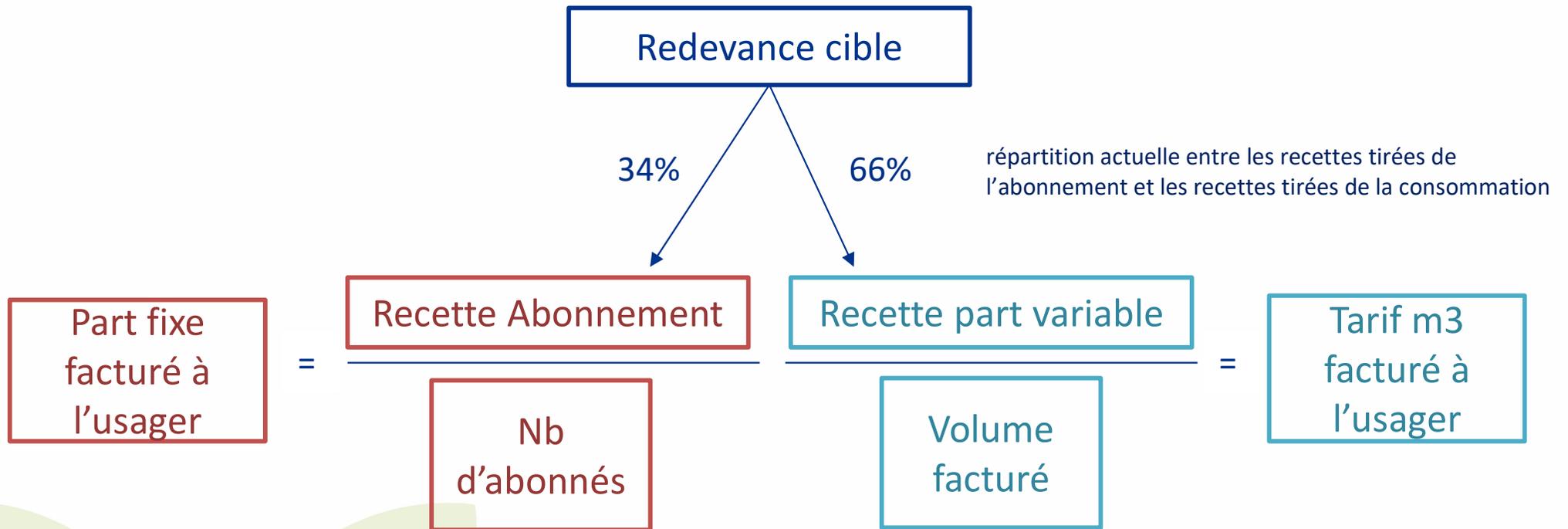
Redevance 2017 part délégataire = 1 194 K€

2 234 K€ de redevances (hors industriel)

Pour diminuer l'impact tarifaire sur les abonnés domestiques, il est possible de moduler la tarification des industriels.

**Le délai de convergence vers le tarif cible peut avoir un impact sur l'équilibre du service si le choix est fait de converger vers un tarif supérieur au tarif moyen pondéré actuel.**

# STRUCTURE TARIFAIRE



Les simulations de convergence tarifaire présentées pages suivantes ont été réalisées sur la base d'une tranche tarifaire unique

# CONVERGENCE TARIFAIRE EN FONCTION DES SCÉNARIOS

- Le **scénario « actuel » avec prospective consolidée** correspond au niveau de redevance prélevé actuellement sur les abonnés domestiques. Ce tarif permet d'équilibrer la section d'exploitation mais ne finance pas l'intégralité du renouvellement de réseaux, ce qui à moyen-long terme aura un effet inflationniste sur l'endettement. Avec un transfert des résultats limité à 50%, on estime que le besoin complémentaire d'emprunt engendrera un besoin de redevance de +0,05 € sur la part variable pour couvrir les frais financiers.
- Les **scénarios « équilibre »** calculent le besoin de redevance nécessaire pour équilibrer la section d'exploitation et intégralement financer les investissements récurrents. Les investissements non récurrents sont financés par les excédents reportés et de l'emprunt si nécessaire.
- Les **scénarios « intermédiaires »** proposent un tarif compris entre le tarif « actuel » et le tarif « d'équilibre ».

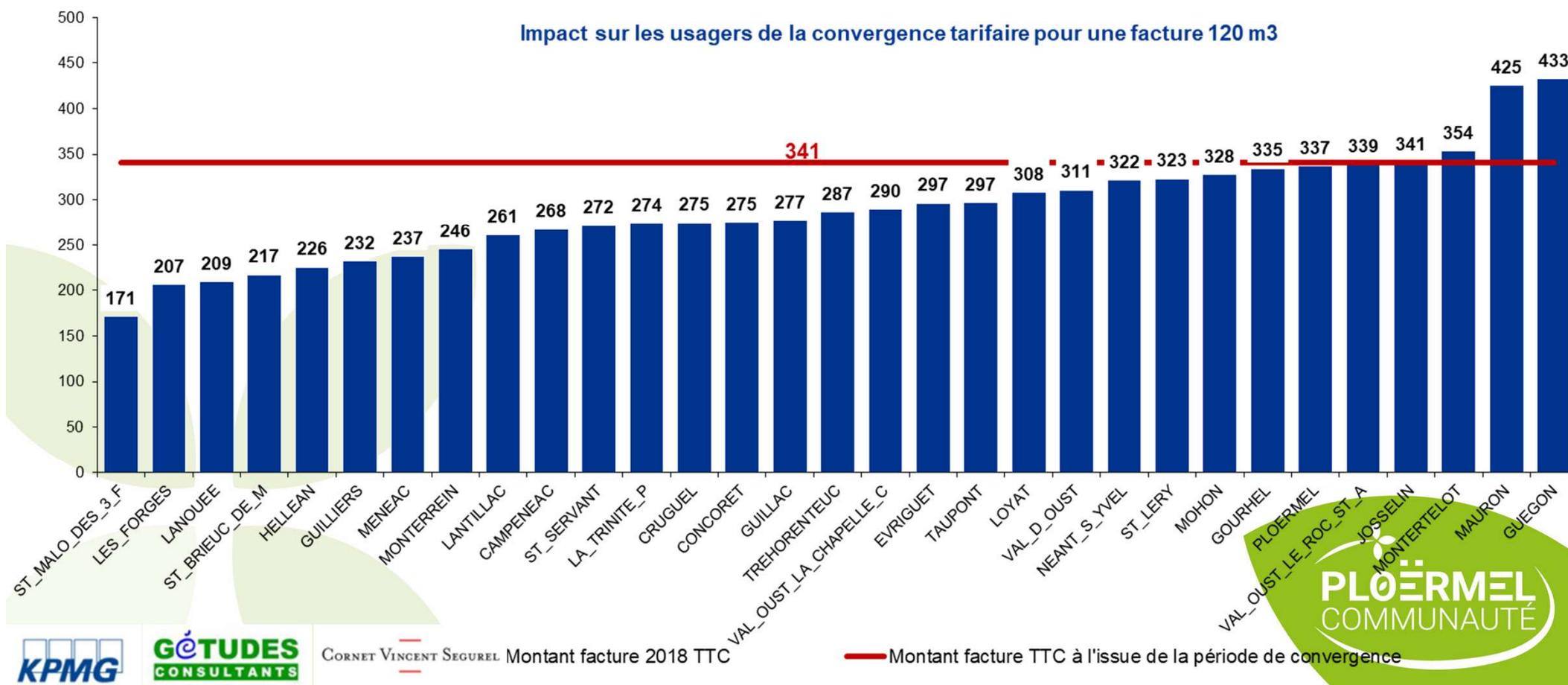
# CONVERGENCE TARIFAIRE EN FONCTION DES SCÉNARIOS

	Scénario 1 Actuel prospective consolidée 100% transfert	Scénario 2 Intermédiaire 100% transfert	Scénario 3 Equilibre 100% transfert	Scénario 4 Actuel prospective consolidée 50% transfert	Scénario 5 Intermédiaire 50% transfert	Scénario 6 Equilibre 50% transfert
<u>Moyenne 2020-2024</u>						
<b>Redevance totale (collect + délégat)</b>	<b>3 012 K€</b>	<b>3 220 K€</b>	<b>3 430 K€</b>	<b>3 055 K€</b>	<b>3 220 K€</b>	<b>3 468 K€</b>
<b>Redevance abonnés domestiques</b>	<b>2 416 K€</b>	<b>2 624 K€</b>	<b>2 834 K€</b>	<b>2 459 K€</b>	<b>2 624 K€</b>	<b>2 872 K€</b>
Part collectivité	1 129 K€	1 337 K€	1 547 K€	1 172 K€	1 337 K€	1 585 K€
Part délégataire	1 287 K€	1 287 K€	1 287 K€	1 287 K€	1 287 K€	1 287 K€
<b>Redevance industriels</b>	<b>596 K€</b>	<b>596 K€</b>	<b>596 K€</b>	<b>596 K€</b>	<b>596 K€</b>	<b>596 K€</b>
Part collectivité	123 K€	123 K€	123 K€	123 K€	123 K€	123 K€
Part délégataire	473 K€	473 K€	473 K€	473 K€	473 K€	473 K€
<b>Tarif cible abonnés domestiques</b>						
Hyp. part fixe HT	60	60	60	60	60	60
Part variable HT	1,63 €/m3	1,90 €/m3	2,18 €/m3	1,68 €/m3	1,90 €/m3	2,23 €/m3
Facture 120 m3 TTC	305 €	341 €	378 €	312 €	341 €	384 €
Prix pour 120 m3	2,54 €/m3	2,84 €/m3	3,15 €/m3	2,60 €/m3	2,84 €/m3	3,20 €/m3
Facture 75 m3 TTC	215 €	238 €	261 €	219 €	238 €	265 €
Besoin d'emprunt moyen/an 2020-2024	357 K€/an	111 K€/an	0 K€/an	640 K€/an	461 K€/an	248 K€/an
Capacité de désendettement 2024	4,00 ans	2,10 ans	1,4 ans	4,70 ans	3,20 ans	2,00 ans
Evolution FDR 2020-2024	-2 050 K€	-2 050 K€	-1 513 K€	-567 K€	-567 K€	-288 K€
FDR estimé 31/12/2024	916 K€	916 K€	1 453 K€	916 K€	916 K€	1 195 K€

# LE SCÉNARIO PROPOSÉ : SCÉNARIO 5

## IMPACT SUR LES USAGERS DE LA CONVERGENCE TARIFAIRE POUR UNE CONSO DE 120 M3

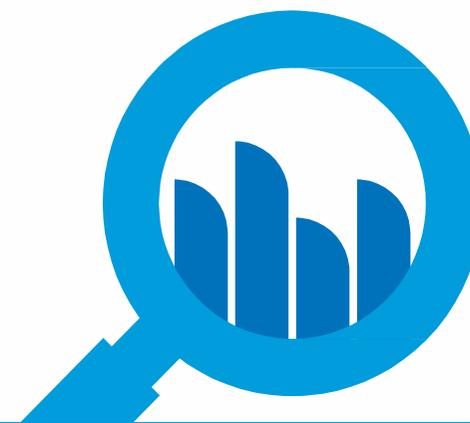
- Avec une hypothèse de 60 € d'abonnement total et une part variable sur les abonnés domestiques de 1,90 €/m<sup>3</sup> (sans tranche tarifaire), la facture 120m<sup>3</sup> serait de 341 €TTC.
- Le graphique ci-dessous représente les factures 120 m<sup>3</sup> TTC des communes en 2018 et la facture 120 m<sup>3</sup> TTC après application des tarifs harmonisés. Les écarts varient de – 92 € à + 169 €.
- Plus la durée de convergence est longue, plus l'évolution annuelle est faible : convergence à échéance 6, 8 ou 10 ans par exemple



# Le service cible à l'échelle de Ploërmel Communauté



# LES ENGAGEMENTS DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ :



## TECHNIQUE

- La CC engagera un diagnostic et un schéma directeur afin d'avoir une vision d'ensemble de l'assainissement sur le territoire
- La CC continuera les travaux engagés par les communes avant le transfert de compétence
- La CC s'engagera sur une politique de réduction des eaux parasites
- Réappropriation de la gestion patrimoniale (SIG, diagnostic, inventaire,...) complétée par un renforcement des compétences techniques



## Commercial

- Mutualisation des prochaines DSP ou marchés sur des périmètres plus larges afin de réduire les coûts de fonctionnement
- Mutualisation du risque lié aux industriels
- Rééquilibrage des tarifs entre les zones à forte et faible densité de population



## GOUVERNANCE

- Le conseil communautaire est l'instance décisionnaire. Il pourra s'appuyer sur l'avis d'une commission spécifique ainsi que de sous-commissions délocalisées représentatives du territoire et qui aideront à la définition des besoins d'investissement et dans le suivi de réalisation des travaux (afin de ne pas couper le lien avec les communes)
- Renforcement des compétences pour assurer notamment le contrôle et le suivi des DSP
- Relations avec les organismes extérieurs



## FINANCES

- L'harmonisation des structures et tarifs se fera de façon progressive selon un calendrier restant à définir
- Mutualisation des coûts de réhabilitation des réseaux et des stations
- Maîtrise de la hausse des tarifs sur le territoire (les tarifs d'équilibre par communes sans transfert de compétences sont plus élevés que le tarif cible de la CC en cas de transfert)

# Merci de votre attention

